# 2016

# RAPPORT ANNUEL

MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE







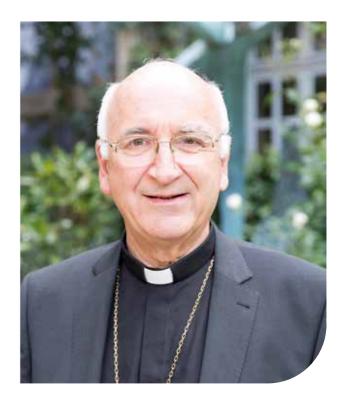
'année 2016 a été marquée par des attentats tragiques ; ceux de Nice et Saint-Etienne du Rouvray ont touché nos sociétaires. Puis, en ce début d'année 2017, les attentats de Londres ont concerné des élèves de Saint-Joseph de Concarneau, sociétaire également de la Mutuelle Saint-Christophe.

Les équipes de la Mutuelle ont, à chacun de ces événements, démontré leur professionnalisme pour être là, au plus près, pour aider et accompagner.

Cela nous rappelle l'importance de notre métier, sa noblesse d'action et son attention bienveillante. Être assureur est lourd de sens et de responsabilité. Toutes les équipes de la Mutuelle sont fières d'exercer leur métier et le démontrent depuis plus de cinquante ans.

Le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux pour accompagner le changement de direction générale et le renouvellement d'une partie de ses membres.

Ainsi, après plus de vingt ans de service, Fernand Girard, vice-président de la Mutuelle, a quitté



ses fonctions en décembre dernier. La richesse d'expérience du conseil d'administration permet de construire avec le comité de direction générale les éléments de socle du plan stratégique, alliant développement et transformation.

C'est ainsi que la Mutuelle poursuivra son action protectrice auprès de chacun de ses sociétaires tout en s'adaptant aux évolutions rapides de notre monde, tant technologiques que culturelles.

Riche de son histoire, notre ambition collective est de semer plus large à partir de nos racines, sans jamais perdre le sens de notre engagement.

MONSEIGNEUR THIERRY JORDAN PRÉSIDENT

# 1 LES ACTEURS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA MUTUELLE 8

PARCOURS CROISÉS 10
LES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS 11
VINGT ANNÉES INTENSES 12
UN NOUVEL ÉLAN DANS
NOTRE VIE MUTUALISTE! 13
LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE 15
LES ÉQUIPES DE LA MUTUELLE À LA LOUPE 16
DES SALARIÉS INVESTIS ET ENGAGÉS 18







# 3 L'HUMAIN AU CŒUR DU DIGITAL

PORTRAITS CROISÉS 26
DIGITALEMENT VÔTRE 28
TRANSFORMATION DIGITALE 30
TOUJOURS PLUS DE SERVICES 32



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 20
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 22
ASSURANCE DE PERSONNE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE 24



# 4 RAPPORT FINANCIER

5

COMPTES 33
ANNEXE AUX COMPTES 39
RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS 75

# PRÉSERVONS L'HUMAIN AU CŒUR DE LA MUTUELLE



# **SABINE DE LALUN**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL** 



oilà déjà un an que j'ai été nommée directeur général de la Mutuelle Saint Christophe. Quelle année passionnante! Je mesure ma chance et ma responsabilité.

Ma chance, car la Mutuelle est une belle famille, professionnelle et de cœur. Chacune et chacun, dans son métier, construit une chaîne humaine disponible pour les sociétaires. Cette chaîne est renforcée par le lien privilégié que nous avons construit toutes ces années avec les délégués, qui au sein des territoires sont de véritables porte-voix de la Mutuelle. Mais ils sont aussi les porte-

parole des sociétaires pour nous aider à adapter sans cesse nos offres et à nous améliorer. Les commissions nationales et les conseils régionaux nourrissent nos réflexions, car la mutualité c'est aussi la co-construction.

Ma responsabilité, c'est de construire une vision avec le conseil d'administration pour que la Mutuelle conserve sa place sur son marché historique et se développe sur ces nouveaux marchés du social et de la solidarité. Car une entreprise qui se développe, c'est une entreprise qui vit et qui peut investir dans l'avenir. En conservant une gestion sérieuse et responsable, nous pourrons consolider notre modèle mutualiste, permettant une redistribution équilibrée auprès des salariés, des sociétaires et des populations les plus fragiles via le Fonds de dotation, dans l'esprit des valeurs humanistes de Saint-Christophe Assurance.

Alors préservons l'humain au cœur de la Mutuelle car il est sa richesse! Paradoxalement, le digital est l'outil qui nous permettra de renforcer les liens avec nos sociétaires en étant au plus près d'eux et de leurs besoins. Dans une société où prime l'immédiateté, prenons le temps de nous rendre disponibles et à l'écoute tout en conservant l'expertise de notre métier et en restant exigeants.

Nous suivrons ce chemin de la transformation tous ensemble, au rythme qui est le nôtre, en tenant compte des capacités de chacun et chacune d'entre nous et des temps nécessaires à son accomplissement, seuls gages de réussite.

La transformation est engagée et les premiers résultats sont tangibles. La Mutuelle fait sa mue, en gardant fidèlement le cap et le sens!



# LE CONSEIL **D'ADMINISTRATION** DE LA MUTUELLE













de la Conférence des évêgues de France, chargée des questions économiques, juridiques et sociales



12 Corinne Boilley Secrétaire Générale adjointe

Directeur de clinique de la Fondation Vincent de Paul à Strasbourg

# 14 Jean-Pierre Dufour

Ancien Directeur général du centre scolaire la Favorite Sainte-Thérèse de Lyon. Président de l'Union Saint-Pierre. Président de la région mutualiste de Lyon

# 15 Benoît Vanachter

Délégué général de l'enseignement catholique. Directeur des services généraux.

# 16 Danielle Lainé

Conseiller au service relation client particuliers. Salariée représentant le collège non-cadre

# 17 Sylvie Letourmy

Souscripteur expert au service souscription Collectivité Entreprise. Salariée représentant le collège cadre

# 18 François Atipo N'Gapy Gestionnaire du Fonds de solidarité

REPRÉSENTANT DU COMITÉ D'ENTREPRISE

**SECRÉTAIRE DU CONSEIL** 

19 Xavier Demaret

Directeur administratif et financier de la Mutuelle Saint-Christophe

### **CONSEILLERS PERMANENTS**

20 Mieke Janssens

Directeur général CI Assurances. Belgigue

# 21 Willy Mortier

Président CI Assurance. Belgique

# 22 Julien Steimer

Directeur général AXA France région Sud-Ouest

23 Jean-Luc Montané





































# Ancien Chef d'établissement

technologique Notre-Dame de la









# 6 Benoît Redon

Membre du comité d'audit.

**PRÉSIDENT** 

Archevêgue de Reims

**VICE-PRÉSIDENTS** 

3 Martin Verdenal Président de l'Union régionale des organismes de gestion des établissements d'enseignement catholique de Lorraine. Président de l'association Ste Anne. Membre

du Comité d'audit.

**ADMINISTRATEURS** 

Religieuse du Monastère des Bénédictines de l'abbaye Sainte-Scholastique de Dourgne. Ancienne économe. Directrice générale des

4 Sœur Marie-Christine Messin

2 Père André Antoni

Prêtre, membre de la congrégation des Augustins de l'Assomption. Directeur de Bayard Presse S.A

1 Monseigneur Thierry Jordan

Membre des comités d'audit et des risques d'Allianz Life au Luxembourg. Auditeur de la Chaire d'économie politique contemporaine au Collège de France. Membre des comités de la Fondation des petits frères des Pauvres. Vice-Président de l'OGEC de l'ensemble scolaire E. Napoléon Saint Pierre Fourier



Président de la fondation Pierre Fourier et Alix le Clerc. Président du Comité d'audit

# 8 Joëlle Duquesnoy

du Collège et lycée général et Compassion à Pontoise

# 9 Jean Lafont

Diacre permanent du diocèse de Perpignan Elne. Ancien agent général d'assurances du Groupe AXA.

des établissements d'enseignement supérieur catholiques (UDESCA).

10 Père Gérard Dumoulin

# PARCOURS **CROISÉS**

 Quelles ont été les grandes étapes de votre parcours professionnel?
 Benoît Vanachter: Mon parcours est atypique car j'ai été à la fois enseignant du premier degré mais

est atypique car j'ai été à la fois enseignant du premier degré mais aussi pendant une dizaine d'années enseignant à l'université en sciences humaines. Ce que je préférais ? Pas de différence fondamentale pour moi, le métier d'enseignant est un métier de relation et de passion et le niveau d'enseignement importe peu ; c'est avant tout l'envie de partager et d'être à l'écoute des personnes qui compte. J'ai ensuite exercé en tant que chef d'établissement d'un groupe scolaire à Maubeuge pendant 10 ans et rejoint il y a plus d'un an le Secrétariat Général d'Enseignement Catholique (SGEC).

Benoît Redon : J'ai toujours été basé en France plutôt au sein de grandes entreprises et dans des fonctions d'Etat-Major tournées vers l'international. J'ai travaillé à la direction financière de Total puis pour une banque allemande et enfin chez Allianz où j'étais responsable d'une grande partie de l'international.

**BENOÎT VANACHTER** 

Délégué général de l'enseignement catholique. Directeur des services généraux

- Quelles motivations vous ont conduit à intégrer le conseil d'administration de la mutuelle Saint-Christophe?
- Benoît Vanachter: En tant qu'exdirecteur d'un établissement sociétaire de la Mutuelle, j'ai souhaité mieux connaître la structure qui a assuré l'établissement que j'ai dirigé par le passé et qui m'assure également à titre personnel. Délégué Général du SGEC je souhaitais contribuer au renforcement des liens entre les structures nationales de l'Enseignement Catholique et la Mutuelle Saint-Christophe. Et puis on aime toujours ceux qui nous sont proches!

Benoît Redon: Depuis que j'ai cessé mon activité professionnelle, j'ai décidé de faire du bénévolat et mettre mes modestes compétences d'assureur au service d'une mutuelle ou d'une compagnie d'assurance. J'ai également un engagement dans l'association « Les Petits Frères des Pauvres » et un autre en tant que président de l'OGEC d'une école située à Paris XIIe. Je connais bien le monde associatif, celui des fondations et des écoles qui se trouvent d'ailleurs être clients de la mutuelle.

 Quelle est, selon vous, la force de la mutuelle Saint-Christophe ?

Benoît Vanachter: Son éthique mutualiste. Un sociétaire ce n'est pas tout à fait un client même si le lien commercial est indéniable. Ici, la relation prime sur le tarif. Les valeurs de la mutuelle, ce sont aussi les trophées de l'engagement, le soutien qu'elle apporte au forum Inisia, aux structures de l'enseignement catholique en général, enfin ses projets de développement vers l'économie sociale et solidaire.

Benoît Redon: Sa force, c'est non seulement de correspondre aux valeurs de ses sociétaires mais c'est également de réussir à leur offrir des garanties, des services et des tarifs compétitifs et ce, d'autant qu'elle est sur un sociétariat à l'origine plutôt captif. Je sais que la Mutuelle veut continuer à s'ouvrir sur l'économie sociale et solidaire, il y a beaucoup à faire dans ce domaine et je peux vous aider sur les chemins à prendre et les écueils à éviter.

 Pourquoi la décision du bénévolat dans le monde mutualiste ?

Benoît Redon: Le monde mutualiste m'intéressait au même titre que l'économie sociale et solidaire. La Mutuelle Saint-Christophe est pour moi la réconciliation entre l'humain et la performance financière.

# BENOÎT REDON Membre des comités d'audit et des risques d'Allianz Life au Luxembourg. Auditeur de la Chaire d'économie politique contemporaine au Collège de France. Membre des comités de la Fondation des petits frères des Pauvres. Vice-Président de l'OGEC de l'ensemble scolaire E. Napoléon Saint Pierre Fourier

# LES NOUVEAUX **DÉLÉGUÉS**

Nous remercions les délégués sortants pour leur implication et félicitons les 22 délégués nouvellement élus pour le groupement des établissements d'enseignement dont 13 nouveaux.

# • Michèle Fontanel Économe, école du Sacré Cœur

pour la région d'Aix-Marseille

# • Lionel Pastor Économe, institution Fénelon pour la région d'Aix-Marseille

• Claude Andrighetto
Président de l'UDOGEC
des Landes
pour la région de Bordeaux Poitiers

# Pierre Allix Chef d'établissement du collège St Joseph d'Aumale

pour la région du Grand Ouest

## • Emile Gaubert Président de l'UDOGEC du Morbihan et des collèges de Lanester et de Port Louis

Pol Moal
 Administrateur de l'OGEC

 Saint-Pierre et Saint Jean
 pour la région du Grand Ouest

• Hervé Sagorin Chef d'établissement du collège et lycée Sainte-Thérèse de St Nazaire pour la région du Grand Ouest • Louis Lacome

**Directeur général de l'institution Robin Saint Vincent de Paul**pour la région de Lyon

### • Eric Reynier Chef d'établissement du lycée Drôme provençale pour la région de Lyon

• Frédéric de Ravinel Directeur de l'OGEC St Vincent de Paul pour la région de Nancy

### • Brigitte Guilhen Chef d'établissement de l'école Notre-Dame St Roch pour la région de Paris

• Brigitte Lecourt
Directrice du LEAP EFAGRIR,
OGEC d'enseignement
du bassin chartrain
pour la région de Paris

Alain Laflorentie
 Président de l'UROGEC
 Midi-Pyrénées
 pour la région de Toulouse



# LES PRÉSIDENTS DE RÉGION

**Alain Laflorentie**Président de la région de Toulouse

2 Claude Andrighetto
Président de la région de Bordeaux Poitiers

3 Isabelle Garric
Présidente de la région du Grand Ouest

4 Pierre Desmis
Président de la région de Lille

Marc Delavenne
Président de la région de Paris

6 Pascal Mesanguy Président de la région Aix en Provence / Marseille

7 Martin Verdenal\*
Président de la région de Nancy

8 Jean-Pierre Dufour Président de la région de Lyon

\* Nous remercions Claude Lienhardt qui a assumé les fonctions de Président de région jusqu'en mai 2017.



# VINGT ANNÉES INTENSES



# **FERNAND GIRARD**

Membre du Haut Conseil de l'Education, Vice-président de Saint-Christophe Prévoyance, ancien vice-président de la Mutuelle Saint-Christophe

# Qu'est-ce qui vous a le plus marqué dans le développement de la Mutuelle ?

Durant plus de vingt années intenses passées au Conseil d'administration de la Mutuelle, j'ai pu observer une constante : sa réactivité aux évolutions du marché et des attentes des sociétaires. Une réactivité qu'elle a montrée dans le développement de l'offre assurantielle et de la force commerciale, mais aussi dans la gestion d'une entreprise porteuse d'une identité affirmée. Elle a su gérer l'évolution des contrats de manière participative et mobiliser des alliances avec les partenaires idoines. Une gestion

intelligente des besoins et des intérêts des sociétaires a ainsi assuré un bon développement de notre mutuelle.

# Quelles sont, selon vous, les forces de la Mutuelle ?

La première force de la Mutuelle, ce sont ses hommes et ses femmes, qui incarnent la culture d'entreprise et ensuite sa capacité à fédérer les groupements bien différents qui la constituent.

Fidèle à son ADN que sont

les valeurs d'humanisme chrétien et le service du bien commun, la Mutuelle peut légitimement s'ouvrir au marché de l'économie sociale et solidaire, tout en modernisant son environnement technologique. Confortée par ailleurs par ses bons résultats économiques, elle a la capacité d'investir pour préserver sa position concurrentielle.

# Quels sont les principaux défis auxquels la Mutuelle doit se préparer ?

Pour optimiser ses capacités, la Mutuelle doit poursuivre et intensifier sa stratégie d'alliances avec des organismes dont les compétences complètent le service rendu.

Bénéficier d'avantages compétitifs ne suffit pas à remporter les défis, et la digitalisation n'est pas une fin en soi.

Les hommes et femmes demeurent la force de l'entreprise. La Mutuelle doit utiliser les nouvelles technologies afin d'aider ses forces vives à être encore plus à l'écoute des sociétaires, de manière plus fluide et créative.

« La première force de la Mutuelle, ce sont ses hommes et ses femmes, qui incarnent la culture d'entreprise. »

# Parlez-nous de vos projets en dehors de la Mutuelle

Je travaille pour la République du Togo, à la création de lycées d'enseignement agricoles locaux. Il s'agit de former des chefs d'entreprises et rendre le pays autonome dans son développement agricole pour relever le défi alimentaire du pays. C'est un gros projet porté sur 5 ou 6 établissements (1 par grande région) dont 2 devraient voir le jour d'ici 2018.

Après mon départ, j'ai également fondé un « Think tank » (groupe de réflexion) composé d'amis et de relations : CLE (Contrat Liberté Equité). Nous organisons des réunions de réflexion sur des sujets sociétaux et internationaux, des déjeuners au Sénat avec des personnalités ainsi que trois conférences par an. Je suis par ailleurs resté vice-président de Saint-Christophe Prévoyance ; je garde ainsi un lien avec la Mutuelle au travers des assurances de personnes qui reste un pôle de développement important.



# **UN NOUVEL ÉLAN**DANS NOTRE VIE MUTUALISTE!

L'ensemble des dispositifs imaginés par la Mutuelle pour répondre au renouveau de la vie mutualiste ont été présentés lors de la Convention nationale des délégués du 27 mai 2016, au Collège des Bernardins.

Le nouvel élan de la Mutualité, porté par Philippe Duvignac,

Directeur de la Mutualité, a insufflé un plan d'actions ambitieux.

# Une lettre d'informations à destination des délégués

La « Lettre des délégués », publiée chaque trimestre, a pour objectif d'informer les délégués des événements et projets de la Mutuelle, en mettant en avant les initiatives et la vie des régions mutualistes. Les hommes et les métiers sont également valorisés : dans chaque numéro, un collaborateur de l'entreprise et son métier sont présentés.

## Des formations dédiées

Un cycle de formation a été mis en place pour les délégués. Il est destiné à renforcer leur connaissance et leur compréhension du fonctionnement de la Mutuelle, de ses activités et de l'organisation de sa vie mutualiste.

Deux sessions se sont déroulées avec succès fin 2016 et en début d'année 2017.



# Le Livret

Un document interactif et ludique a été conçu dans le but de communiquer sur les fondements de notre vie mutualiste : structures et activités des entités de Saint-Christophe assurances, fonctionnement des marchés et groupements, organisation des régions commerciales et mutualistes, rôles des représentants de nos sociétaires, instances de la vie mutualiste...

Accessible et diffusé depuis avril 2017, cet outil de référence se veut un repère essentiel pour l'ensemble des acteurs de la mutualité.

# L'Espace délégué

Les travaux de développement de l'Espace délégués, en co-construction avec nos délégués, ont abouti fin mars 2017 à son déploiement partiel. Avec un fil d'actualités, un



agenda des événements, une bibliothèque de documents, des groupes de discussion et bien d'autres fonctionnalités, cet outil d'échanges entre la Mutuelle et ses délégués signe le point d'orque du renouveau mutualiste.

Tous ces nouveaux dispositifs renforcent les actions traditionnelles, non moins importantes, de notre vie mutualiste : les conseils régionaux et les commissions nationales de groupement, rendez-vous annuels, conservent bien entendu toute leur importance. Qu'elles soient directes ou digitales, nos relations avec nos délégués restent avant tout humaines !

# Les Trophées RCF Saint-Christophe de l'Engagement

Organisés en partenariat avec la radio RCF, ces trophées viennent récompenser des jeunes de 16 à 35 ans impliqués dans des projets à but éducatif, culturel, social, ou solidaire. En 2017, les trophées ont été régionalisés en coordination avec nos délégués : ces derniers sont désormais jury pour élire leurs lauréats à l'occasion du conseil régional. Les prix, au nombre de 8 (un par région), sont dotés de 2 000€.

Les gagnants bénéficient également de passages sur RCF, qui assure la promotion large des projets.

# Renforcement des liens avec nos Présidents de région

Premiers ambassadeurs de la Mutuelle dans leur région, nos huit Présidents ont un rôle de premier plan dans l'animation de la vie mutualiste. Pour les accompagner au mieux dans leur mission, deux rencontres ont été organisées afin d'échanger sur la mutualité dans leur région, le soutien des délégués dans le développement de l'image de marque de la Mutuelle, la préparation des conseils régionaux, les événements et outils créés pour et avec eux.

# LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE



De gauche à droite sur la photo :

# • Alain Lannou

Directeur Technique

# Philippe Duvignac

Directeur Expérience Client / Mutualité & Marchés

# Sabine de Lalun Directeur Général

Directedi General

# • Maryse Bellouar

Directeur des Systèmes d'Information

### Patrick Guézais

Directeur Général adjoint

### Agathe Crédoz

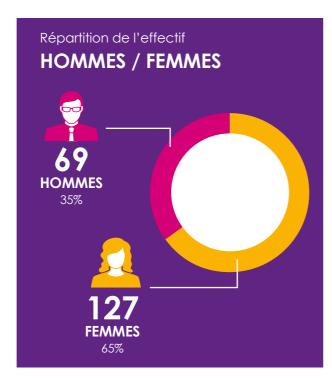
Directeur des Ressources Humaines, de la Communication Interne et de la Responsabilité sociale d'entreprise

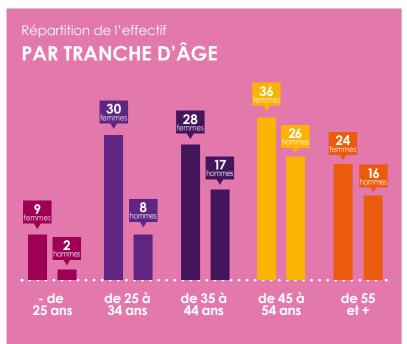
### Xavier Demaret

Directeur Administratif et Financier, Directeur indemnisations

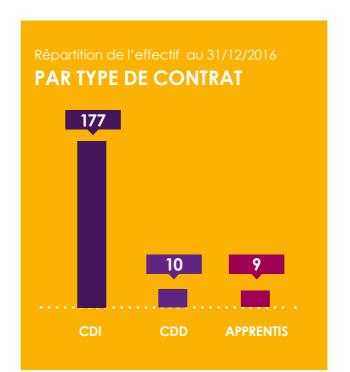
# LES ÉQUIPES DE LA MUTUELLE À LA LOUPE

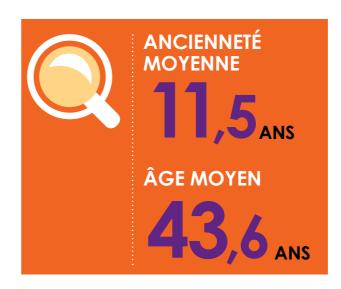






















# DES SALARIÉS INVESTIS ET ENGAGÉS

Les salariés incarnent les valeurs de la Mutuelle dans leurs engagements extraprofessionnels. L'année 2016 a ainsi été rythmée par de nombreuses actions de solidarité au sein de la Mutuelle et 2017 s'annonce tout aussi engagée.



L'éducation et l'entraide internationale sont au cœur de l'initiative Afric@.edu, projet majeur porté cette année. Des ordinateurs

et du mobilier de bureau ont été collectés auprès d'établissements scolaires d'Ile-de-France, puis remis en état avant d'être envoyés dans des écoles ivoiriennes et sénégalaises. En collaboration avec le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC), AXA Atout Cœur, MSC Atout Cœur et les Sœurs de Cluny, près d'une quinzaine de bénévoles de la Mutuelle se sont mobilisés tout au long de l'année. Ils ont aidé à la logistique du projet et remis en état les machines. François ATIPO NGAPY, qui a animé l'équipe de bénévoles avec Gerst Dando, s'est rendu en Côte d'Ivoire pour la remise d'une première partie du matériel. A cette occasion, 79 ordinateurs ont ainsi été répartis dans 5 établissements scolaires d'Abidjan et sa région.

Chaque année, de nombreux collaborateurs s'engagent aux côtés de MSC Atout Cœur



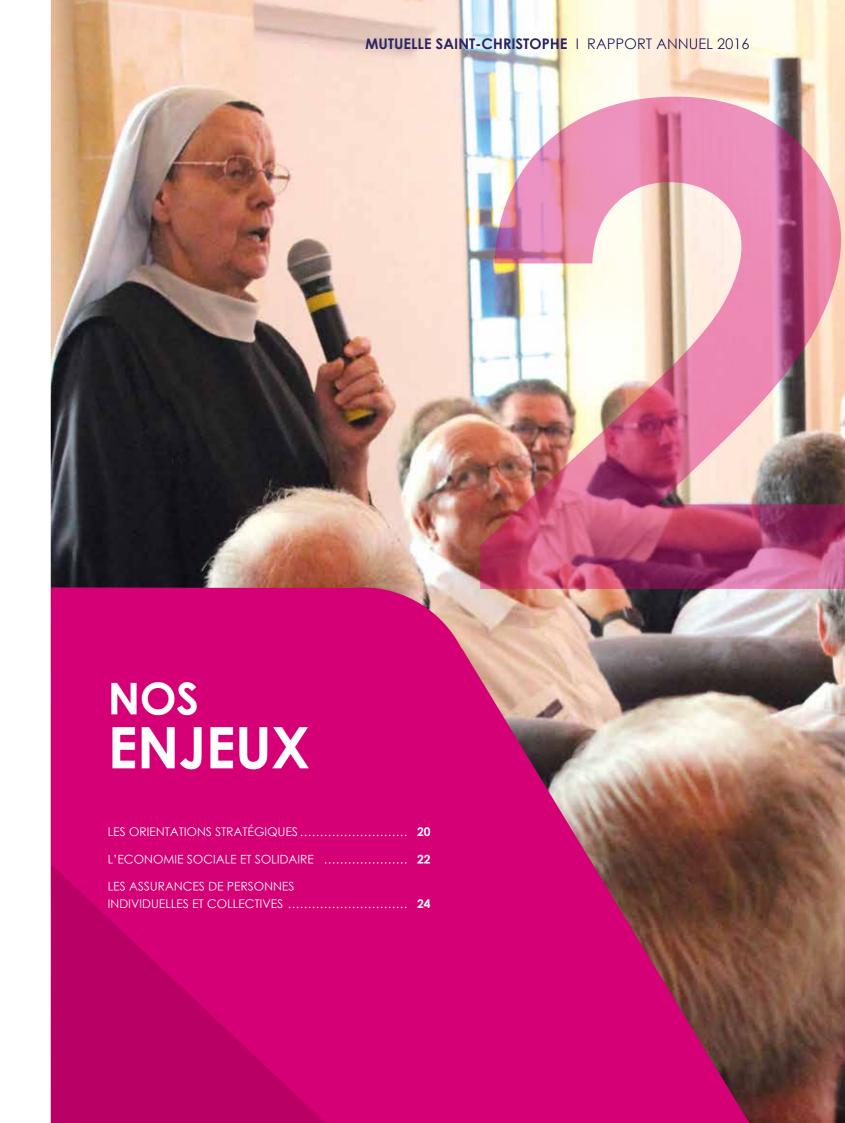
en participant à des événements sportifs solidaires, ou en contribuant au marché de Noël des associations organisé à la Mutuelle.

En août 2016, lors de la Journée des Oubliés des Vacances, 5 bénévoles se sont également associés au Secours Populaire pour conduire au bord de la mer des enfants n'ayant pas la chance de partir en vacances.

A la même période, une délégation de bénévoles a accompagné des malades en pèlerinage à Lourdes avec l'association Notre Dame de Salut.

# Mécénat de compétences

Il s'agit, pour la personne volontaire, de participer aux travaux d'une association, sur son temps de travail et sur une période déterminée de quelques jours à plusieurs semaines, répartis ou non sur l'année. 2016 a, de nouveau, été rythmée par de nombreuses actions de solidarité. 2017 s'annonce tout aussi engagée!



# LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le développement et la transformation sont les deux concepts simples mais néanmoins forts qui sous-tendent le plan stratégique de la Mutuelle.

« Cultiver nos racines pour semer plus large, en gardant le sens ».

# Développement

Dans un marché très concurrentiel, conserver la croissance et la rentabilité est un défi pour une mutuelle spécialisée comme Saint-Christophe Assurance. Il nous faut démontrer la qualité de nos produits, la performance de nos services et nous adapter à l'évolution du risque des sociétaires. Garantir la meilleure couverture et le meilleur accompagnement notamment en cas de crise, telle est notre mission.

### L'assurance collective : un atout

Avec sa filiale Saint-Christophe Prévoyance (SCP), la Mutuelle dispose d'une offre en assurance collectives, en santé et prévoyance, qui complète la gamme de produits d'assurance en IARD. Avec le marché fortement bousculé par la mise en place de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), SCP est un atout supplémentaire au service de nos clients. Désormais, 30% du chiffre d'affaires concerne les assurances de personnes, et 70% les assurances de biens et de responsabilité.

# L'économie sociale et solidaire : une ouverture indispensable

Notre développement sur les prochaines années reposera principalement sur le marché des collectivités et de l'entreprise. Les inspecteurs commerciaux au sein des huit régions mutualistes sont en contact direct avec les sociétaires. Cela reste une force humaine rare. Notre savoirfaire sur nos marchés historiques au service de l'Eglise nous donne aujourd'hui une réelle légitimité sur le marché de l'économie sociale et solidaire. Ce que nous faisons pour les structures d'Eglise depuis plus de cinquante ans, nous le faisons également pour les structures laïques au service des autres. Notre métier d'assureur reste le même. Le développement à l'international, pour accompagner nos sociétaires, mais également pour capter de nouveaux clients comme les fondations, est également notre prochain défi.

# L'assurance des particuliers : la nécessité d'une nouvelle approche

Le marché des particuliers reste toujours très compétitif. L'une des clés pour conserver notre part de marché consiste à poursuivre notre transformation.

Notre développement futur repose sur le renouvellement de notre gamme de produits et des offres de services différenciants, comme la télémédecine en santé. Nos sociétaires sont fidèles à la Mutuelle car ils savent que notre attention bienveillante se vérifie dans notre relation au quotidien.



« Je sais les hommes et les femmes qui font cette belle entreprise qu'est la Mutuelle Saint-Christophe, capables de relever ces défis ».

Sabine de Lalun

Nous traçons également la voie afin que plus de parents d'élèves, de salariés ou bénévoles des structures que nous assurons fassent confiance à la Mutuelle pour leurs assurances personnelles. La démarche affinitaire est une voie nouvelle pour nous développer, facilitée par la mise en ligne de nos offres.

L'approche multi canal est devenue une nécessité. Notre professionnalisme passe par notre capacité à répondre à tous les appels des sociétaires et à proposer une expérience client en ligne parfaite, par le vecteur qui leur convient (téléphone, Internet, Chat, espace client...).

# **Transformation**

Nous travaillons à l'élaboration de trois stratégies fondatrices que sont la maîtrise de nos données, le digital comme dimension transversale, et la marque pour préserver son rayonnement et ses valeurs.

# L'adaptation à notre marché par l'adoption de nouveaux outils et méthodes de travail

La Mutuelle Saint-Christophe doit faire face aux défis de toute entreprise d'aujourd'hui : vivre en phase avec ses assurés qui se modernisent également et répondre aux exigences réglementaires de plus en plus lourdes. Cette transformation passe par une évolution de nos méthodes de travail, une préservation de nos savoir-faire et le renforcement de nos compétences. Depuis plus de cinquante ans, la Mutuelle a toujours su prendre les tournants stratégiques indispensables. Le nouveau plan stratégique est gage de notre pérennité.

« Les entreprises de l'ESS participent au développement économique et social de nos territoires en produisant des biens et des services dans de nombreux domaines d'activité. De l'action sociale à la culture et jusqu'aux activités financières, bancaires et d'assurance, elles visent à construire une société plus humaine et équitable. Elle est une alternative forte à un système économique et financier en crise.»

Atlas commenté de l'ESS 2014. Ed. Dalloz.



L'ESS: SECTEUR PORTEUR ET STRUCTURÉ

10% du PIB

**200 000** structures

2 380 000 sqlariés

**54** 

milliards d'euros de masse salariale

12,7% des emplois privés en métropole et outre-mer

# L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

# Un axe de développement naturel

Le Conseil d'administration a choisi de s'adresser aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (Ess). Ce positionnement est cohérent avec nos origines. l'Action Sociale, l'Education et la Santé sont nos secteurs prioritaires.

L'ESS est gravée dans l'ADN de la Mutuelle. En effet, depuis sa création, la Mutuelle Saint-Christophe et ses sociétaires en sont acteurs : les diocèses et instituts religieux par le biais des projets solidaires et d'actions sociales, et l'enseignement catholique par son modèle économique. De même, Saint-Christophe, par sa forme juridique, sa vie mutualiste et sa gouvernance, coopère au modèle économique de l'ESS. L'ouverture à de nouveaux acteurs de l'ESS est donc, non seulement naturel et cohérent mais, dans un contexte économique à bout de souffle, nécessaire et indispensable.

« L'enseignement privé associé n'appartient pas au secteur marchand ou lucratif. Son modèle économique emprunte historiquement et durablement à l'économie mixte, à l'économie sociale et solidaire, à l'économie du partage ».

Document «Pour l'école» élections 2017. Enseignement Catholique de France

# Des principes en harmonie avec nos valeurs

Les principes qui régissent l'ESS sont en parfaite adéquation avec les valeurs historiques de la Mutuelle :

- Un projet économique au service de l'utilité sociale : la personne et l'objet priment sur le capital, les femmes et les hommes sont au cœur de l'économie et en constituent la finalité
- Une mise en œuvre éthique : la lucrativité est absente ou limitée, la majorité des excédents est réinvestie dans le projet social et sociétal de l'entreprise
- Une gouvernance économique : la gestion est collective, démocratique et participative.
- Un ancrage territorial fort : ces établissements participent à la vitalité d'une économie de proximité, dont les emplois sont non délocalisables

### Les secteurs concernés

### • l'Action Sociale :

Service à la personne, structures d'accueil pour adultes en difficulté sociale, handicap, insertion, aide par le travail, personnes âgées, etc.

### 18 200 établissements / 911 000 salariés

### • L'Education :

Enseignement général, professionnel, supérieur, culturel, écoles bilingues, etc.

# 16 000 établissements/ 246 000 salariés

# • La Santé :

Centres de soins, de santé, soins de suite, hospitalisation à domicile, etc.

2 000 établissements/ 176 000 salariés

# LES ASSURANCES DE PERSONNES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES



Au 1er janvier 2016, l'accord national interprofessionnel (ANI) a généralisé la mise en place pour toute entreprise d'une couverture santé collective obligatoire au profit de ses salariés.

+33,7%
de chiffre d'affaire
en 2016
pour Saint-Christophe

Prévoyance

**En 2016** Saint-Christophe Prévoyance représentait

28 % de l'environnement

# Un impact positif sur les contrats collectifs

A la mutuelle, cet accord a provoqué une baisse significative des contrats en santé individuelle, mais générant d'un autre côté un afflux de souscriptions chez Saint-Christophe Prévoyance (SCP) sous la forme de contrats collectifs. Ainsi, les équipes de SCP ont notamment concrétisé l'adhésion d'un diocèse sur deux au contrat collectif santé pour les salariés des diocèses.

Par ailleurs, la branche de l'enseignement privé sous contrat a recommandé quatre organismes dont Uniprévoyance pour le déploiement de leur accord de branche en frais de santé.

Ce sont les équipes de la Mutuelle Saint-Christophe et de SCP qui ont été mises à contribution pour le déploiement commercial, captant 40% de part de marché sur l'ensemble des établissements scolaires. Cela explique notamment la forte croissance de chiffre d'affaires enregistrée sur l'exercice 2016.

La synergie entre SCP et la Mutuelle est aujourd'hui une évidence. SCP s'appuie sur le réseau commercial de la Mutuelle afin de proposer des solutions au plus proche des préoccupations de nos sociétaires sur les thématiques de la protection sociale.

# Des contrats « responsables »

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, pour continuer à bénéficier de leurs avantages sociaux et fiscaux et d'une taxation réduite, les entreprises doivent souscrire un contrat santé « responsable », respectant les planchers et les plafonds de remboursement prévus par le décret.

Ces nouvelles dispositions réglementaires nous ont conduits, courant 2015, non seulement à mettre nos contrats en conformité, mais également à créer une nouvelle offre individuelle de santé : Lumina et Lumina séniors.

Lumina séniors propose notamment un renfort de garanties (hospitalisation, appareillage, optique et dentaire), un bonus fidélité en optique et dentaire à partir de la 3° année, des garanties prévention, bien-être et des garanties assistance suite à une hospitalisation ainsi que la téléconsultation médicale.

Ces deux offres, dont les effets se sont fait sentir en 2016, sont un des fers de lance de notre politique de santé individuelle. La dynamique de souscription de contrats individuels en santé reste forte grâce à la nouvelle gamme Lumina et au dynamisme des équipes commerciales



# MARYSE BELLAOUAR

Directeur des systèmes d'information

# PORTRAITS CROISÉS



Agathe Crédoz: J'ai démarré ma carrière en recrutement dans une petite SSII avant de rejoindre AXA il y a 10 ans où j'ai pu évoluer successivement sur différents rôles RH opérationnels et fonctionnels. Je suis nordiste d'origine mais avec un ancrage plus profond en Haute-Savoie où je me ressource avec mes proches. Je puise mon énergie auprès de mes deux enfants qui m'aident au quotidien à trouver un équilibre entre ma vie personnelle et professionnelle. Maryse Bellaouar: Je viens du Groupe AXA, j'y ai

Maryse Bellaouar: Je viens du Groupe AXA, j'y ai passé 23 ans, toujours à la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) où j'ai exercé des fonctions variées. Ce qui m'anime dans mon métier c'est le changement. L'informatique est un métier passionnant qui évolue beaucoup et vite, au rythme des nouvelles technologies. J'apprends sans cesse et je suis obligée de me remettre constamment en cause pour avancer.

# • Qu'est-ce qui vous a poussé à rejoindre la Mutuelle ?

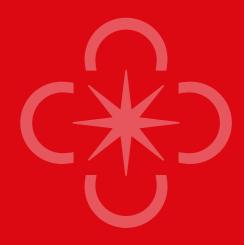
**Agathe Crédoz :** L'idée d'une femme à la tête de la Mutuelle, avec une vraie vision de l'entreprise à long terme et la volonté de la transformer, m'a séduite. J'avais également besoin de renouer avec l'opérationnel, de retrouver le côté humain d'une petite structure et de me fixer de nouveaux challenges en acceptant ce 1<sup>er</sup> poste de DRH.

Maryse Bellaouar : Auparavant je travaillais chez Juridica, une petite filiale d'AXA France spécialisée en protection juridique. Ce qui m'a plu dans l'idée de rejoindre la Mutuelle c'est de continuer à travailler au sein d'une petite structure à taille humaine en proximité de ses équipes. Comme Agathe, j'ai également été attirée par le challenge de la transformation, profondément encouragée et accompagnée par la direction.



# **AGATHE CRÉDOZ**

Directeur des Ressources Humaines, de la communication interne et de la Responsabilité sociale d'entreprise



# Quelle image aviez-vous de la Mutuelle avant de la rejoindre ?

Agathe Crédoz / Maryse Bellaouar : Pour être honnêtes, nous avions l'image d'une entreprise un peu poussiéreuse et manquant de modernité. Très vite, nous avons été l'une et l'autre surprises de découvrir une entreprise moderne et tournée vers l'avenir.

# • Comment voyez-vous la Mutuelle aujourd'hui?

**Agathe Crédoz :** En RH, nous sommes déjà assez avancés sur des sujets comme le télétravail ou le flexwork.

Maryse Bellaouar : En informatique, une vraie transformation a été initiée, notamment dans la digitalisation des postes de travail, pour accompagner ce nouveau mode de travail plus agile.

Agathe Crédoz / Maryse Bellaouar : Nous avons également découvert une entreprise authentique avec des valeurs profondes, tout en étant avide de se développer et de répondre toujours plus et mieux à ses sociétaires. L'ouverture à l'économie sociale et solidaire est selon nous une jolie preuve d'anticipation et de préparation de l'avenir!

# • Quelle est votre feuille de route pour les trois prochaines années ?

**Agathe Crédoz :** Je me suis fixé quatre objectifs, piliers de la vision RH à trois ans :

- > La RH comme levier de transformation de la Mutuelle en préparant et en équipant les collaborateurs des compétences requises aujourd'hui et demain.
- > Faire des managers de proximité les premiers RH de la Mutuelle.
- > Construire et faire perdurer un pacte social fort.
- > Faire de l'équipe RH un département partenaire de ses clients internes

Par ailleurs, mon objectif cette année est d'affiner notre vision stratégique sur les questions de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises –ndlr) et de communication interne.

**Maryse Bellaouar :** Je suis également dans une logique de construction de la stratégie informatique qui repose sur 4 axes :

- > Mettre à jour nos plateformes techniques pour être toujours à la pointe de la technologie.
- > Finaliser la feuille de route des applications adossées à la stratégie de l'entreprise.
- > Que chaque collaborateur puisse disposer du poste de travail qui correspond à ses usages au sein de son activité.
- > Communiquer sur les indicateurs de qualité et de performances de la DSI.

Mon vrai défi est que l'on puisse dire de la DSI qu'elle est une fonction professionnelle, porteuse de valeur ajoutée, de solutions et non un seul centre de coûts.

# Notre mutuelle s'est lancée dans une profonde transformation digitale. Dans quelles mesures vos directions sont-elles impliquées ?

Agathe Crédoz / Maryse Bellaouar: En tant que fonctions supports, nous travaillons ensemble pour accompagner la transformation de la Mutuelle. Nous avons un vrai soutien de notre Directeur Général et sentons que les collaborateurs sont prêts à s'investir et à faire pleinement partie de cette aventure. Notre défi aujourd'hui est donc d'accompagner les collaborateurs et mettre tous les moyens en œuvre pour leur faciliter cette période de changement afin qu'elle soit comprise et accueillie positivement par tous.

# Que peut-on vous souhaiter dans votre prise de fonction ?

**Agathe Crédoz / Maryse Bellaouar :** Beaucoup de réussite et d'amusement !

Ce qui nous tient à cœur c'est d'abord que nos deux services soient perçus comme de vrais leviers de transformation, apporteurs de valeur ajoutée et de solutions. Notre défi commun est aussi de pouvoir, dans 3 ans, regarder en arrière et constater que l'on a contribué au bien-être des collaborateurs et à leur fierté de travailler à la Mutuelle Saint-Christophe!

# **DIGITALEMENT** VÔTRE

En mettant ses métiers et son organisation à l'heure du digital, la Mutuelle place les collaborateurs au cœur de sa stratégie de transformation pour davantage de performance.

La digitalisation est au cœur des réflexions et des stratégies, quel que soit le secteur d'activité. Ce terme générique recouvre plusieurs notions. Elle concerne aussi bien la dématérialisation des documents papiers, la mise en place d'outils et de process qui permettent de simplifier les tâches d'un collaborateur, que des méthodes nouvelles, induisant la transformation du travail en équipe, des relations entre collègues, et donc des espaces de travail.

# Le « Flex Work » mode d'emploi

La direction Marketing / Mutualité et Marchés s'est ainsi lancée dans l'aventure du « Flex work » ou « travail flexible ». Ce projet s'inscrit dans une volonté de décloisonner les silos des organisations, de fluidifier la communication, tout en renforçant l'autonomie et la responsabilité de chacun.

# Un travail plus autonome

Cette nouvelle organisation s'accompagne d'une utilisation importante du télétravail au sein de l'équipe. Plus de 80% des équipes marketing, communication externe et Mutualité et Marchés travaillent depuis chez eux une journée par semaine en moyenne. Chacun est ainsi amené à repenser l'organisation de son travail et à gagner en autonomie et en responsabilité.

Des pactes d'équipe ont été mis en place dès les prémices du projet afin de garantir une bonne utilisation de l'espace par l'ensemble des collaborateurs et assurer le respect de



chacun. Une activité d'équipe a également été instaurée chaque début de mois, pour entretenir une bonne cohésion d'équipe et permettre à chacun de s'exprimer sur ce qui fonctionne et ce qu'il reste à améliorer.

### De nouveaux outils

Pour s'installer la règle est simple : choisir une place différente chaque matin pour garder un environnement de travail dynamique et collaboratif! Le soir venu, des casiers individuels accueillent les équipements et effets personnels des collaborateurs. Les postes de travail sont tous équipés d'écrans sur lesquels les collaborateurs, munis de leur ordinateur portable, souris, clavier et casque téléphonique, viennent se brancher. Parmi les installations informatiques nécessaires à une telle transformation, la softphonie arrive en tête des grandes révolutions! Fini le téléphone filaire classique, tout passe par internet. Il suffit de brancher son casque et le logiciel dédié pour téléphoner!

### De nouveaux espaces

L'environnement de travail de l'équipe a été repensé en trois espaces entièrement réaménagés et modernisés afin d'y accueillir la quinzaine de collaborateurs :

- Un espace zen, où le silence est le maître mot afin de favoriser la concentration ;
- Un espace collaboratif qui comprend les postes de travail et un « lounge » pour les points rapides ;
- Un espace partagé dans lequel on retrouve la « creative room » et la « bubble room » pour les réunions et les entretiens.

# En route vers le « Social Selling »...

... ou l'art d'optimiser l'utilisation des réseaux sociaux comme nouvelle méthode de prospection.

La Mutuelle accompagne ses 25 inspecteurs commerciaux en les intégrant dans une démarche de formation à l'utilisation des réseaux sociaux professionnels et au « social selling ». L'objectif est clair : leur permettre de s'approprier ces outils afin de les intégrer dans une stratégie commerciale à part entière.

Un parcours de trois jours leur a ainsi été organisé pour la première fois en 2016. Accompagnés par un prestataire externe spécialisé, les commerciaux ont bénéficié de conseils pratiques et individuels. Tous ont notamment été coachés sur la rédaction de leur « résumé » de profil, la mise en avant de leurs compétences mais aussi le choix des articles à partager et le meilleur moyen d'approcher une personne extérieure à son réseau.

Dans la perspective d'inscrire ces nouvelles compétences dans une stratégie commerciale, des ateliers de formation d'approfondissement ont été proposés à un groupe pilote de 6 inspecteurs commerciaux début 2017 ; ils ont vocation à se poursuivre sur l'année. Les commerciaux seront sensibilisés à l'élaboration d'une tactique de « social selling ». Il s'agit de leur donner des clés pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs en utilisant LinkedIn, par exemple, pour cibler mais aussi communiquer auprès de nouveaux prospects.

# LES CAFÉS DIGITAUX & LE « REVERSE MENTORING »

La Mutuelle invite ses collaborateurs à s'engager activement dans sa transformation digitale et les initie à l'utilisation des réseaux sociaux professionnels.

La « digital week » a ainsi su trouver sa place dans l'agenda des collaborateurs de Saint-Christophe. Ce rendez-vous annuel est l'occasion de se forger une culture digitale et devenir de réels ambassadeurs numériques de la Mutuelle.

L'édition 2016 leur a permis de (re)découvrir les réseaux LinkedIn et Twitter lors de deux ateliers. De la création du profil, aux bons conseils pour bien utiliser les « # » et choisir sa photo, les 40 collaborateurs ayant répondu présents ont pu faire leurs premiers pas ou approfondir leurs connaissances tout en étant sensibilisés aux bonnes pratiques liées à leur présence en ligne.

Les ateliers ont également permis de faire de la prévention et de rappeler le caractère public et indélébile de ce qui est publié en ligne. La charte sur les bonnes pratiques sur les réseaux sociaux a été de nouveau partagée avec les participants à cette occasion.

### Le « reverse mentoring »

Pour animer ces ateliers digitaux, la Mutuelle a fait le choix du « reverse mentoring ». Il s'agit d'un processus de tutorat inversé, où de jeunes collaborateurs enseignent la culture numérique à la génération en place. Deux jeunes alternantes en Marketing et Communication ont pu sensibiliser les membres du Comité de Direction à l'utilisation des réseaux sociaux, Linked In en tête, dans leurs activités professionnelles. C'est par ailleurs l'ensemble des équipes Marketing et internet qui ont participé aux ateliers.



# TRANSFORMATION DIGITALE

Notre ambition : renforcer la qualité de notre service auprès de nos sociétaires et de notre réseau commercial et être plus disponibles et plus proches grâce à un développement important des services en ligne et la mise en place de nouvelles fonctionnalités.

# Une rentrée scolaire 2016 simplifiée

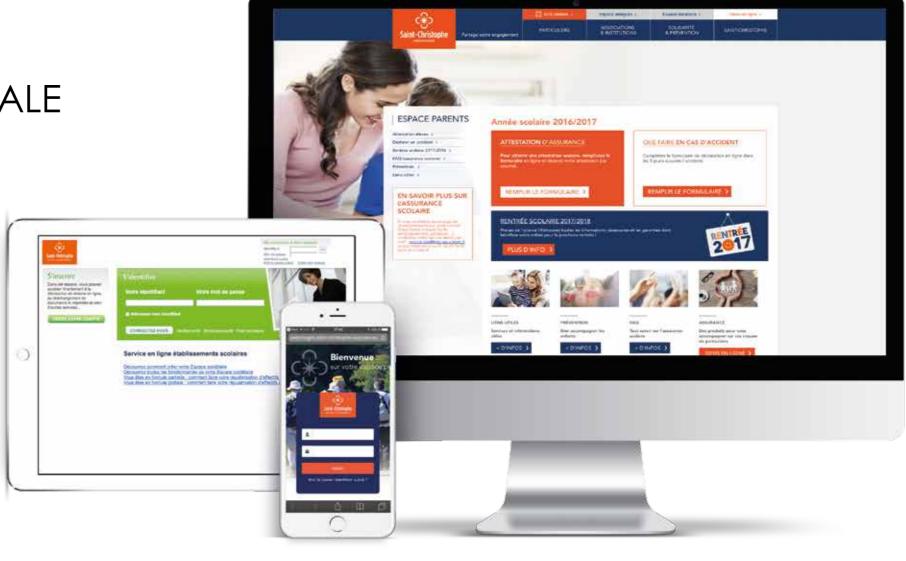
### **Etablissements scolaires**

Depuis la rentrée scolaire 2016, l'ensemble des démarches relatives aux contrats s'effectue en ligne. Le chef d'établissement, à travers « l'espace sociétaires », peut ainsi rapidement déclarer ses effectifs, éditer différentes attestations (RC, biens mobiliers, kermesse, etc.), déclarer un sinistre, visualiser l'ensemble de ses contrats, visualiser la notice d'information, et bien d'autres fonctionnalités encore.

# Parents d'élèves

Les parents d'élèves peuvent également éditer l'attestation d'assurance individuelle accident de leur enfant, déclarer un sinistre et consulter en ligne les garanties du contrat. De plus, la législation obligeant l'assureur à un devoir d'information auprès des parents, ces derniers devaient pouvoir prendre connaissance de la notice d'information. Le nouveau processus mis en place sur l'espace parents est dorénavant conforme à cette obligation.

L'espace parents a également évolué pour permettre à ces derniers de retrouver sans difficulté leur établissement scolaire dans le cas où le code postal pouvait être différent de celui de l'OGEC. C'est un travail important de l'équipe marketing en lien avec les équipes informatiques et commerciales qui a permis de faire correspondre pour chaque établissement scolaire le nom et le code postal avec le numéro de contrat porté par l'OGEC.



# Des démarches facilitées

E-mails, lettres d'information, manuels, guides en ligne et tutoriels ont été créés pour accompagner nos différents sociétaires et les aider à créer leur espace et les guider dans leurs démarches.

### Les diocèses

Une nouvelle fonctionnalité permet aux diocèses en quelques clics de gérer leur parc immobilier en toute autonomie et d'avoir une vision globale actualisée de leur patrimoine. L'économe diocésain peut librement ajouter, supprimer ou modifier un bien.

### Pélerinages

Depuis avril 2017, les directeurs de pèlerinage qui déclaraient leur pèlerinage grâce à des documents disponibles sur le site peuvent désormais le faire directement en ligne quel que soit le nombre de pays traversés et les options choisies, puis payer en ligne et imprimer eux-mêmes leur attestation. Les résultats sont tout à fait concluants. Un mois après le lancement, 133 déclarations étaient déjà

réalisées dont près de 40% avec un paiement en ligne. Ces développements ont, non seulement permis une meilleure qualité de service et donc une plus grande satisfaction de nos sociétaires mais ils ont également diminué le nombre d'actes de gestion permettant aux équipes d'être plus disponibles pour les sociétaires au-delà de ces tâches administratives.

# Pack E-reputation

Depuis le lancement, en 2014, de l'offre PME destinée à l'enseignement, la garantie e-réputation est progressivement intégrée dans l'ensemble de nos offres de protection juridique, et complétée d'une garantie Piratage informatique.

Cette garantie est une première étape dans nos réflexions sur la construction d'une offre plus large, visant à prévenir et couvrir les cyber risques auxquels nos sociétaires sont exposés, et dans un contexte réglementaire sur la protection des données qui sera renforcé à partir de mai 2018.

# UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES CYBER RISQUES

Pour la troisième année consécutive, « Génération Numérique » est partenaire de l'association Saint-Christophe pour promouvoir la prévention des risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux. Dans ce cadre, une centaine d'établissements scolaires sociétaires ont pu bénéficier d'une aide financière apportée par le Fonds de prévention. Elèves, enseignants, éducateurs et parents peuvent ainsi apprendre à s'informer sur internet, connaître la réglementation

en matière de téléchargement, sauvegarder leur e-réputation et faire bon usage des réseaux sociaux.

A la rentrée 2017-2018, un clip visible, sur le site de la Mutuelle Saint Christophe, présentera la prévention des risques du numérique dans un établissement de Mantes la Jolie.



# TOUJOURS PLUS **DE SERVICES**



La Mutuelle Saint-Christophe accompagne ses sociétaires sur l'ensemble de leurs besoins assurantiels en mettant également à leur disposition un Fonds de prévention et de solidarité géré par l'association Saint-Christophe.

# Société Auxiliaire Saint-Christophe (SASC)

La SASC est un cabinet de courtage, propriété de la Mutuelle, qui place des risques non assurés par la Mutuelle tels que la dommage ouvrage, la moto, la navigation, le voyage, les « malusés », auprès de partenaires.

Le point d'entrée unique reste la Mutuelle et le pré-requis pour en bénéficier est d'être déjà sociétaire. Les collaborateurs sont donc avant tout au service des clients de la Mutuelle.

L'activité dommages ouvrages est un point fort qui nous permet de répondre aux interrogations de nos sociétaires (et principalement aux établissements d'enseignement) et de les sécuriser sur les travaux importants.

# Fonds de prévention

Le Fonds de prévention est destiné à aider financièrement ses adhérents à l'initiative d'actions de prévention. L'aide peut s'élever jusqu' à 50 % du montant des frais engagés, dans la limite de 500 euros par an et par adhérent.

### La prévention en action :

Au cours de l'année 2016, des stages, des outils téléchargeables et diverses documentations ont été mises à la disposition des adhérents pour soutenir et développer la prévention des risques liés aux activités des personnes, à l'usage des véhicules automobiles ainsi gu'aux biens.

# **Association Saint-Christophe (ASC)**

Les quatre missions principales de l'association sont :

- La gestion du Fonds de prévention (100 sociétaires ont pu bénéficier d'une aide en 2016)
- La gestion du Fonds de solidarité (55 dossiers examinés en 2016)
- Les services associés (sélection de partenaires experts).
- Le Guide Saint-Christophe

# **COMPOSITION BUREAU ASC**

• Président
M. Vincent Destais\*
Enseignement
catholique de Lyon

• Vice-présidente Mme Isabelle Garric Enseignement catholique de Rennes • Trésorière
Mme Brigitte Guilhen
Enseignement
catholique de Paris

• Secrétaire
M. Jean-Dominique
Monnoyeur
Mutuelle Saint-Christophe

# **ADMINISTRATEURS ASC**

Membre de droit

• Mme Sabine de Lalun

Groupement des personnels des institutions chrétiennes

• M. Gérard Charrière

Groupement des diocèses

M. Damien LangloisM. Claude Lienardt

Groupement des Instituts et monastère

Sœur Anne Faure

• Sœur Marie-Pierre Gaudin

• Frère Patrick Lambre

• M. Marc Lesbre

• M. Jérôme Picard

Groupement des établissements scolaires

\* Nous remercions M. Lucien Vennat du diocèse de Clermont qui a assumé les fonctions de Président jusqu'à juin 2017.





# **COMPTE DE RÉSULTAT** AU 31 DÉCEMBRE 2016

En milliers d'euros

Compte technique de l'assurance non-vie	Opérations Brutes au 31/12/2016	Cessions et Rétroces- sions au 31/12/2016	Opérations Nettes au 31/12/2016	Opérations Brutes au 31/12/2015	Cessions et Rétroces- sions au 31/12/2015	Opérations Nettes au 31/12/2015
Primes acquises						
• Primes	83 611	-25 469	58 142	83 082	-24 820	58 262
<ul> <li>Variation des primes non acquises</li> </ul>	100	-128	-28	449	-91	358
	83 711	-25 597	58 114	83 531	-24 911	58 620
Produits des placements alloués	3 957		3 957	2 754		2 754
Autres produits techniques	1		1	1		1
Charges des sinistres						
• Prestations et frais payés	-48 989	12 862	-36 127	-42 454	9 908	-32 546
<ul> <li>Charges des provisions pour sinistres</li> </ul>	-680	601	-79	-8 704	3 308	-5 395
	-49 669	13 463	-36 206	-51 158	13 217	-37 941
Charges des autres provisions techniques	-656		-656	1 616		1 616
Participation aux résultats	-1 791	268	-1 523	-1 810	136	-1 674
Frais d'acquisition et d'administration						
• Frais d'acquisition	-12 080		-12 080	-11 400		-11 400
• Frais d'administration	-9 252		-9 252	-8 141		-8 141
Commissions reçues des réassureurs		5 848	5 848		5 510	5 510
	-21 333	5 848	-15 485	-19 542	5 510	-14 032
Autres charges techniques	-4 450		-4 450	-4 433		-4 433
Variation de la provision pour égalisation	-104		-104	-619		-619
Résultat technique de l'assurance non-vie	9 667	-6 018	3 649	10 341	-6 049	4 292

### En milliers d'euros

Compte non technique	Opérations au 31/12/2016	Opérations au 31/12/2015
Résultat technique de l'assurance vie		
Résultat technique de l'assurance non-vie	3 649	4 292
Produits des placements		
Revenus des placements	5 530	5 979
Autres produits des placements	96	344
Profits provenant de la réalisation des placements	2 321	1 613
	7 947	7 936
Produits des placements alloués		
Charges des placements		
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-483	-643
Autres charges des placements	-686	-656
Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 819
	-1 169	-3 117
Produits des placements non vie transférés	-3 957	-2 754
Autres produits non techniques		244
Autres charges non techniques		158
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels		500
Charges exceptionnelles	-500	-500
	-500	-
Participation des salariés	-1 154	-1 038
Impôt sur les bénéfices	-2 500	-3 673
Résultat de l'exercice	2 316	2 049

35

37

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

# En milliers d'euros

Actif		31/12/2016		31/12/2015
Actii	Montant brut	Amort et prov	Montant net	Montant net
Capital souscrit non appelé				
Actifs incorporels	15 083	7 237	7 845	3 983
Placements				
Terrains et constructions	11 137	2 818	8 320	9 165
Terrain				
Parts de sociétés immobilières				1 700
Immeubles de placement	334	131	203	207
Immeubles d'exploitation	9 784	2 686	7 097	7 217
Immobilisations en cours	1 020		1 020	41
Placements entreprises liées et participation	15 533		15 533	15 533
Actions	15 286		15 286	15 286
Obligations	248		248	248
Prêts				
Autres placements	150 118	167	149 951	146 245
Actions	34 519	167	34 352	33 491
Obligations	115 395		115 395	112 456
Prêts	199		199	294
Dépots et cautionnements	5		5	5
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
Total des placements	176 789	2 985	173 803	170 943
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte			.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques				
Provision pour primes non acquises	5 911		5 911	6 039
Provisions pour sinistres (non-vie)	25 677		25 677	25 077
Total cessions dans les P.T.	31 588		31 588	31 115
Créances	31300		31300	31 113
	9 535	122	0.412	9 613
Créances nées d'opérations d'assurance directe  Prime a grant de la formation de la forma		122	9 413 164	7013
Primes restant à émettre	164	122		0./12
Autres créances	9 370		9 249	9 613
Agents courtiers et assurés	8 298	122	8 176	8 794
Indemnités compensatrices	1.070		4.070	0.10
Autres créances	1 072		1 072	819
Créances nées d'opérations de réassurance				
Cessionnaires et rétrocessionnaires				
Cédants et rétrocédants				
Autres créances :	4 062		4 062	6 497
Personnel	439		439	30
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 818		1 818	1 594
Filiales	1 015		1 015	1 013
Débiteurs divers	790		790	3 859
Capital appelé non versé				
	13 597	122	13 475	16 110
Autres actifs				
Actifs corporels d'exploitation	2 814	1 908	906	909
Comptes courants et caisse	2 149		2 149	-1 010
Actions propres				
	4 963	1 908	3 055	-100
Comptes de régularisation - actif				
Intérêts et loyers acquis non échus	2 259		2 259	2 291
Frais d'acquisition reportés	3 223		3 223	3 297
Autres comptes de régularisation	707		707	654
	6 188		6 188	6 242
Total des créances et autres actifs	24 748	2 030	22 718	22 251
Différence de conversion				
	248 208	12 252	235 956	228 29

# En milliers d'euros

Passif	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		
Capital social	11 000	11 000
Primes liées au capital social		
Réserves de réevaluation		
Autres réserves	13 393	13 393
Réserves des plus-values à LT		
Réserves statutaires	3 246	3 246
Réserves règlementées		416
Réserves pour fonds de garantie		
Autres reserves	10 147	9 731
Provisions réglementées		
Ecart résultant du changement de réglementation comptable (Avis du CNC 12/09/1995)		
Report à nouveau	40 122	38 512
Résultat de l'exercice	2 316	2 049
Acompte sur dividende		
Total des capitaux propres	66 831	64 954
Passifs subordonnés		2
Provisions techniques brutes		
Provision pour primes non acquises	20 176	20 276
Provisions pour sinistres (vie)		
Provisions pour sinistres (non-vie)	86 098	85 417
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)	35 576	55 117
Provisions pour participation aux bénéfices (non-vie)	1 890	1 890
Provisions pour risque d'exigibilité	1 070	1 070
Autres provisions techniques (non-vie)	4 950	4 294
Autres provisions techniques (vie)	4 730	72/1
Provisions pour égalisation	723	619
- 1 Tovisions pour egansation	113 837	112 497
Provisions techniques des contrats en unités de compte		712 771
Total des provisions techniques	113 837	112 497
Provisions pour risques et charges		
Provisions règlementées		
Provisions pour impôts différés		
Provisions pour risques et charges	4 298	3 915
Total des provisions pour risques et charges	4 298	3 915
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	22 060	21 387
Autres dettes		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	376	274
Agents, courtiers et assurés	149	150
Indemnités compensatrices		
Autres dettes	228	124
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 917	9 114
Cessionnaires et rétrocessionnaires	9 917	9 114
Cédants et rétrocédants		
Emprunts obligataires		
Dettes envers des établissements de crédit		
Autres dettes :	17 001	14 742
Titres de créances négociables émis par l'entreprise	17 661	11712
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	16	24
Personnel	5 536	5 115
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	2 415	1 817
Filiales	2 046	1 745
Créanciers divers	6 987	6 041
Grandets divers	27 294	24 131
	1 636	1 410
Comptes de régularisation - Passif		1410
Comptes de régularisation - Passif Total des dettes et autres passifs	28 930	25 541
Comptes de régularisation - Passif Total des dettes et autres passifs Différence de conversion		25 541

# **ENGAGEMENTS HORS BILAN** AU 31 DÉCEMBRE 2016

### En milliers d'euros

Engagements reçus et donnés	31/12/2016	31/12/2015
Engagements reçus		
Engagements donnés	8 792	10 063
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	8 792	10 063
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements donnés		
Valeurs recues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires		
Valeurs recues par des organismes reassures avec caution solidaire ou avec substitution		
Valeurs appartenant à des organismes de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		



# FAITS MARQUANTS



# Contrôle fiscal

Un avis de vérification de la comptabilité a été adressé au représentant légal de l'entreprise en date du 13/07/2016, il porte sur la période du 01/01/2014 au 31/12/2015.

La direction générale des finances publiques a adressé un nouveau courrier en date du 09/12/2016. Ce dernier reprend l'historique du litige fiscal sur la taxe sur les conventions d'assurances (TCA) sur les contrats couvrant les risques d'incendie souscrits par les Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques (OGEC) et informe la Mutuelle du redressement de la TCA au titre de l'exercice 2013 auquel seront ajoutés les intérêts de retard. Les montants exacts n'ont pas été repris dans le document.

Lors de l'établissement des comptes annuels 2016, l'administration n'avait pas finalisé le contrôle de la comptabilité des années antérieures. Par conséquent les provisions pour le litige fiscal des exercices 2013 à 2015 ont été maintenues et un montant de 500 milliers d'euros a été doté au titre de l'exercice 2016.

# Publication du règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance (modifié par le règlement n°2016-12) de l'Autorité des Normes Comptables et transposition de la directive Solvabilité II

La directive Solvabilité II, transposée par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, ne comporte pas de dispositions comptables, mais sa transposition a été l'occasion de transférer vers l'ANC, en application de l'ordonnance n°2009-79 du 22 janvier 2009 créant l'ANC, les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance, actuellement placées dans les trois codes.

L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du code des assurances. Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et règlementaires de nature comptable ont été regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances.

Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont quant à elles été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et sont transférées dans le règlement n°2015-11de l'ANC.

L'objet de ce règlement est de reprendre dans un règlement unique l'ensemble des dispositions comptables applicables aux entreprises d'assurance. Ce transfert s'est fait à prescriptions comptables constantes. Aussi, ce règlement n'entraine aucun changement de méthode comptable. Néanmoins la réorganisation des dispositions comptables a nécessité la mise à jour des références faites aux textes dans les présentes annexes.

Le règlement n°2015-11 a par ailleurs été modifié par le règlement n° 2016-12 du 12 décembre 2016 qui a procédé à des corrections formelles (tables incomplètes, renvois entre articles erronés) sans impacts sur le fonds des prescriptions comptables.

De plus, Le décret n°2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance transposant Solvabilité II prévoit la suppression de mécanisme dit de « réserve de capitalisation » pour les entreprises exerçant une activité d'assurance non-vie et mixte à prépondérance non-vie.

A ce titre la réserve de capitalisation a été virée au compte « réserves libres » des « autres réserves » pour un montant au 1er janvier 2016 de 416 milliers d'euros dans les comptes de la Mutuelle.

# Estimation des provisions techniques

Proposition: La méthode d'estimation des sinistres tardifs a évolué, elle est désormais basée sur l'analyse des triangles de charges en survenances glissantes sur 12 mois, au lieu d'années de survenances civiles. Ainsi la survenance de l'exercice comptable 2015 contient le mois de décembre 2014 jusqu'au mois de décembre 2015 et l'année 2016 du mois de décembre 2015 à novembre 2016. Afin d'éviter toute insuffisance d'assiette pour les calculs de sinistres tardifs, la direction technique a introduit pour l'évaluation de décembre 2016 un coefficient d'inflation sur les branches qui ont le plus augmenté entre 2015 et 2016.

# Évènements intervenus postérieurement à la clôture

Une déclaration complémentaire de régularisation de l'administration fiscale a été réceptionnée en date du 01/03/2017 portant sur la TCA des exercices 2014 et 2015 pour un montant de 1,3 M€ y compris intérêts de retard.



# **PRINCIPES ET MODES**D'ÉVALUATION RETENUS



Les comptes de la Mutuelle Saint-Christophe assurances sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions applicables du Code de Commerce, du Code des assurances et de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il s'agit en particulier :

 des articles L 123-12 à L 123-22, R 123-172 à R 123-180, R 123-184 à R 123-189, R 123-191, R 123-198 et R 123-199 du Code de commerce;

- des articles du titre IV Dispositions comptables et statistiques du livre III de la partie réglementaire du Code des assurances;
- du règlement de l'autorité des normes comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement n°2016-12 du 12 décembre 2016.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite des changements introduits par la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode comptable a été explicitée dans la présente annexe.

41

# 1. BILAN ACTIF

# 1.1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels mentionnés au bilan correspondent à des logiciels comptabilisés au prix d'acquisition.

L'amortissement des logiciels est réalisé sur sa durée d'utilisation

Pour respecter la réglementation comptable, les frais d'acquisition reportés des contrats figurent dans des comptes de régularisation – actif.

### 1.2 PLACEMENTS

### A) CLASSIFICATION DES PLACEMENTS

### • Terrains et constructions

Ce poste regroupe les terrains et les immeubles détenus en direct par la société.

• Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation

Ce poste regroupe :

- les entreprises liées : entreprises françaises ou étrangères pouvant être incluses par intégration globale ou par agrégation dans un même ensemble consolidé ou combiné, en application des conditions prévues par les articles L 233-16 et L 233-18 du code de commerce ou par l'article L 345-2 du Code des assurances;

- les entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation : entreprises autres que les entreprises liées et pour lesquelles, conformément à l'article L 233-2 du code du commerce, l'entreprise détient une fraction de capital comprise entre 10 % et 50 %.

### Autres placements

Cette catégorie regroupe essentiellement deux catégories d'actifs :

- les valeurs amortissables répondant à la définition de l'article R 343-9 du Code des assurances c'est-à-dire les valeurs suivantes :
- > obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE;
- > obligations négociées sur un marché reconnu, autres que celles émises ou garanties par l'un des états membres de l'OCDE (par exemple les obligations émises par les sociétés commerciales);
- > titres de créances négociables d'un an au plus, émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu;
- > bons à moyen terme négociables émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.
- les placements relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Il s'agit des actifs ne relevant pas de l'article R 343-9. Par exemple :

- > les actions, et les parts de fonds communs de placement;
- > les actifs immobiliers (à l'exception des terrains et constructions présentés dans une rubrique dédiée au bilan);
- > les prêts et obligations ne relevant pas de l'article R343-9;
- > les dépôts.

### **B) VALORISATION DES PLACEMENTS**

### • Terrains et constructions

### - Lors de l'acquisition

Les immeubles sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient. Le prix de revient des immeubles est celui qui ressort des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

En application du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, la comptabilisation des actifs immobiliers tient compte des composants, éléments principaux devant faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers selon un plan d'amortissement qui leur est propre. Pour ce qui concerne la comptabilisation des composants amortis, la société a utilisé la grille adoptée par la FFSA (voir ci-dessous) pour les éléments suivants :

- > nature des composants (4 familles);
- > pourcentages d'éclatement dans les fourchettes de la grille FFSA (tous les immeubles d'une même catégorie sont éclatés selon les mêmes pourcentages);
- > classification des immeubles par typologie;
- > durées d'amortissement.

Le poste agencements, aménagements, installations est amorti avec un taux de 10 % annuel. La base a été figée au 1er janvier 2005 et l'amortissement se poursuit selon le plan d'amortissement d'origine jusqu'à ce que les agencements, aménagements, installations soient totalement amortis. Les travaux d'amélioration des immeubles sont comptabilisés dans les composants selon la nature des travaux et amortis sur la durée d'amortissement de chacun des composants.

### - Valeur d'inventaire en date d'arrêté :

Les immeubles sont valorisés à leur prix d'achat ou de revient diminué des amortissements pratiqués et des éventuelles dépréciations.

- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation
- Lors de l'acquisition :

Ces placements sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat (article R 343-10 du Code des assurances).

### - Valeur d'inventaire en date d'arrêté :

Les titres côtés sont retenus pour le dernier cours côté au jour de l'inventaire et les titres non côtés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans les conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. (article R 343-11 du Code des assurances).

## Autres placements

# - Lors de l'acquisition :

En application du règlement ANC n° 2014-04 du 5 juin 2014 relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, la

43

# **GRILLE FFSA ET TAUX D'ÉCLATEMENT RETENUS**

		Avant 1945		Après 1945		
	Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortissement	Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortissement
Gros-œuvre	40-65 %	65 %	120	40-65 %	65 %	80
Clos et couvert	10-20 %	10 %	35	5-20 %	10 %	30
Lots techniques	15-25 %	15 %	25	15-30 %	15 %	25
Second-œuvre	10-25 %	10 %	15	10-25 %	10 %	15
Total		100 %	87		100 %	60

Entrepô	ts et locaux d'	activité	Commerces				IGH	
Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortisse- ment	Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortisse- ment	Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortisse- ment
60-85 %	85 %	30	40-50 %	50 %	50	30-40 %	40 %	70
5-20 %	5 %	30	10-25 %	25 %	30	10-35 %	30 %	30
5-15 %	5 %	20	15-35 %	20 %	20	25-40 %	25 %	25
5-15 %	5 %	10	5-20 %	5 %	15	5-15 %	5 %	15
	100 %	29		100 %	37		100 %	44

4 RAPPORT FINANCIER MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE | RAPPORT ANNUEL 2016



société prend l'option de classer l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif en R 343-10. Les obligations convertibles en actions à taux actuariel positif sont intégrées dans le champ de l'article R 343-9. Cette option correspond à la méthode comptable précédemment utilisée par la société.

# > Actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêt couru. Pour les actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel ou linéaire de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du titre.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

# > Actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances Ils sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

En application de l'article 123-3 du règlement n°2015-11 de l'ANC concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement. La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

### - Valeur d'inventaire en date d'arrêté :

La valorisation des actifs relevant des articles R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances est fonction de la nature de l'actif considéré et de la stratégie de détention suivie par l'entreprise :

- > la valeur de réalisation (cours de bourse ou valeur probable de négociation) est utilisée pour les titres destinés à être cédés rapidement;
- > la valeur d'usage, laquelle dépend de l'utilité de l'actif pour l'actionnaire, sert à l'évaluation des titres de participation dont la vocation est de rester durablement dans le patrimoine de la société d'assurance;
- > lorsque la capacité bénéficiaire de la société émettrice est durablement compromise, en cas de dépôt de bilan notamment, une dépréciation à caractère durable est constituée.

Ainsi, les valeurs cotées sont retenues pour leur dernier cours coté et les OPCVM sont valorisés à leur dernier prix de rachat publié. Les titres non côtés sont valorisés sur la base de leur valeur vénale déterminée dans des conditions normales de marché et tenant compte de leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

La valeur des parts des OPCVM communiquée par les sociétés de gestion, essentiellement AXA Investment Manager, inclut une valorisation d'instruments de crédit tels que des CDO (Collateralized Debt Obligation) et CLO (Collateralized Loan Obligation) et autres ABS (Assets Backed Securities) ainsi que des dérivés de crédit. La valorisation des tranches dettes des ABS s'appuie principalement sur des prix communiqués par des contreparties externes. En ce qui concerne les tranches equity des ABS ainsi que les CDO, leur valorisation se fonde principalement sur les valeurs communiquées par les structureurs.

Les opérations de CDS (Credit Default Swaps) sont valorisées à l'aide de modèles standards utilisant des spreads de marché récupérés quotidiennement à partir d'un fournisseur externe (Markit). Ces valeurs de marché sont ensuite intégrées dans la valeur des parts des OPCVM les détenant.

Dans tous les cas, un contrôle et une analyse de cohérence de ces valorisations sont ensuite mis en œuvre au sein de la société de gestion.

# C) DÉPRÉCIATIONS DES PLACEMENTS

Les dépréciations à caractère durable sont traitées conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC. Pour la détermination des provisions pour dépréciation, les

Pour la détermination des provisions pour depreciation, les critères de dépréciation des placements sont appliqués aux moins values nettes d'effet des couvertures s'il y a lieu.

> Actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (en tenant compte de la surcote/ décote) et la valeur de réalisation des titres correspondants ne font pas l'objet d'une provision. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, à savoir un risque

de crédit soit pour le paiement des intérêts, soit pour le

remboursement du principal, une dépréciation doit être

constatée à l'inventaire.

• Les obligations dites « Below Investment Grade »

(ne faisant l'objet d'aucune notation ou notées BB ou en

dessous par les agences de notation):

- sont dépréciées dès lors qu'elles sont en situation de moins-value latente depuis plus de douze mois (sauf à démontrer qu'il n'y a pas de risque de défaut);

- sont soumises à une analyse du risque de défaut (la décision de non-provisionnement est documentée de façon détaillée) dès lors qu'elles présentent une moins-value latente supérieure à 20 % sur une période continue de six mois au moins.
- Les obligations dites « Investment Grade » (notées entre AAA et BBB ou notations équivalentes) font également l'objet d'une analyse du risque de défaut lorsqu'elles sont en situation de moins-value latente de plus de 50 % (sans condition de durée) ou de plus de 20 % (mais inférieure à 50 %) depuis au moins 6 mois consécutifs.

# > Actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Ils font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable. La valeur de référence à retenir pour le calcul d'une dépréciation durable intègre notamment les facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'impact de la baisse sur l'ensemble du marché ;
- la possible inadéquation de l'actif au marché ;
- les éventuelles difficultés à porter à long terme l'actif, compte tenu des contraintes de liquidité de la société.

Pour les valeurs mobilières, en cas de perte de valeur significative, une dépréciation à caractère durable peut être constituée. Les valeurs concernées sont celles en situation de moins-value latente (i) de façon permanente sur les six mois précédant la clôture de l'exercice, (ii) de plus de 20 % ou de 30 % lorsque les marchés sont très volatils (par rapport à la valeur nette comptable) sur une longue période, (iii) ou celles pour lesquelles la perte de valeur est jugée significative et durable.

À ces principes généraux, quelques exceptions viennent se greffer :

- les règles de dépréciation à caractère durable des actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du code des assurances sont déterminées, lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, au regard du seul risque de crédit;
- les titres destinés à être cédés à court terme, sont à déprécier au cours de clôture ;
- les titres, dont la détention durable est documentée dans le cadre de l'activité du groupe, ne sont pas dépréciés tant qu'il n'y a pas de risque de contrepartie.

Lorsque la dépréciation de certaines parts d'OPCVM de crédit s'est avérée nécessaire, celle-ci a été déterminée sur la base d'une valeur recouvrable. Pour la détermination de cette valeur recouvrable, la valeur de rachat des OPCVM concernés a été corrigée en évaluant selon un mark to model les titres CLO/CDO non négociés sur un marché liquide.

4 RAPPORT FINANCIER MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE | RAPPORT ANNUEL 2016

Pour les actifs immobiliers (immeubles et titres immobiliers) une ventilation est faite entre :

### • Actifs immobiliers destinés à être cédés

A l'inventaire, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à la valeur la plus faible entre la valeur de réalisation qui est basée sur une valeur d'expertise effectuée chaque année par un expert indépendant et le prix de vente net du coût de sortie.

En cas de moins-value, le risque de dépréciation durable est évoqué et une dépréciation est comptabilisée ; cette dépréciation est effectuée en priorité sur le terrain.

# • Actifs immobiliers destinés à demeurer durablement dans le patrimoine de la société

A l'inventaire, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à la valeur d'expertise effectuée par un expert indépendant. Si la moins-value excède moins 15 % de la valeur nette comptable, alors le risque de dépréciation durable est évoqué et une dépréciation est comptabilisée ; cette dépréciation est effectuée en priorité sur le terrain.

Lorsqu'une baisse de valeur a un caractère permanent, en particulier dans le cas de la destruction physique irrémédiable d'une construction, la dépréciation est alors constatée sous la forme d'un amortissement exceptionnel, et non pas d'une dépréciation.

# D) DÉTERMINATION DU PRIX DE REVIENT DES VALEURS MOBILIÈRES CÉDÉES

Les plus-values sont calculées et comptabilisées sur la base de segments d'actifs, constitués à des fins de gestion. Les écarts entre les plus-values calculées globalement au niveau de l'entreprise et celles calculées au niveau des segments font l'objet de retraitements fiscaux pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

# 1.3 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

Elles comprennent principalement les primes échues non recouvrées sur les assurés, que les primes soient issues du réseau direct, du réseau courtage ou de la coassurance. Les créances de plus de deux ans du réseau courtage sont provisionnées à 100 %.

# 1.4 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

Elles comprennent les créances nées des opérations de réassurance.



# 1.5 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances correspondent pour l'essentiel

- aux sommes dues par l'Etat au titre de la majoration légale des rentes viagères,
- aux créances liées au personnel,
- aux comptes courants des entreprises liées.

# 1.6 AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Ces immobilisations sont comptabilisées au prix de revient et font l'objet, le cas échéant, de dotations aux amortissements calculées selon les taux habituellement utilisés.

- Matériel de bureau : amortissement sur 10 ans en linéaire,
- Matériel informatique: amortissement sur 4 ans en dégressif,
- Câblage: amortissement sur 7 ans en linéaire,
- Agencement : amortissement sur 10 ans en linéaire.

# 1.7 FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

Les frais d'acquisition reportés sont calculés conformément à l'article 151-1 du règlement n°2015-11 de l'ANC. La société procède lors de l'inventaire à l'évaluation des frais d'acquisition de contrats reportés sur le ou les exercices suivants et amortis symétriquement aux primes non acquises :

- Ce calcul est réalisé par branche d'assurances et le cumul est porté à l'actif du bilan ;
- Sur chaque catégorie d'assurances est appliqué, sur le montant des cotisations à reporter, le rapport frais d'acquisition (frais internes + externes) / cotisations émises.

# 1.8 AUTRES COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF OU PASSIF)

Ils comprennent pour l'essentiel, les intérêts courus sur les placements financiers et la décote/surcote relative aux titres obligataires.

# 2. BILAN PASSIF

# 2.1 PROVISIONS TECHNIQUES

### A) PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

La provision pour primes non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours, la part prorata temporis ou la part de l'exposition au risque résiduel - calculée sur les primes émises et estimée sur les primes restant à émettre - qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou à défaut le terme du contrat (art. R 343-7 du code des assurances).

# B) PROVISION POUR RISQUES EN COURS

La provision pour risques en cours a pour objet la constatation en charge, dès l'exercice d'émission, du coût des sinistres à venir non couvert par les primes non acquises. Cette provision, qui constate une insuffisance de tarification sur la quote-part des primes émises non acquises à l'exercice, doit être calculée pour l'ensemble des catégories de contrats, à l'exception des catégories gérées en capitalisation ou en exercice de souscription.

La provision pour risques en cours doit être dotée lorsque, pour une catégorie d'assurance donnée, le rapport entre la charge de sinistres de l'exercice courant augmentée des frais d'acquisition et des frais d'administration autres qu'immédiatement engagés et les primes acquises brutes est supérieur à 100 % pour les deux derniers exercices écoulés. Dans ce cas, la provision pour risques en cours de la catégorie considérée est égale au produit du rapport défini ci-dessus moins un et de la prime non acquise correspondant à la catégorie ministérielle considérée.

Le calcul de la provision pour la catégorie Automobile est effectué en cumulant les garanties dommages et responsabilité civile.

# C) PROVISION POUR SINISTRES À PAYER

La provision pour sinistres à payer correspond à la valeur estimative des dépenses en principal (net de recours) et en frais externes nécessaires au règlement des sinistres survenus et non encore payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Elle est calculée préalablement dossier par dossier puis ajustée ou complétée à l'aide de méthodes statistiques.

Les dépenses futures sont estimées à leur coût futur non actualisé, sauf dans le cas des capitaux constitutifs de rentes, et augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres.

# • Estimation dossier par dossier

La provision de sinistre d'un dossier résulte de l'évaluation de la charge de sinistre faite à la date de sa déclaration, révisée éventuellement au cours du temps en fonction des nouveaux éléments d'information disponibles, puis diminuée de l'ensemble des règlements déjà effectués au titre de ce dossier.

### • Estimation statistique

La provision issue du cumul des réserves estimées dossier par dossier n'est pas un estimateur suffisant du niveau économique des réserves nécessaires pour trois raisons essentielles :

- par construction, ce montant de provision ne comprend pas l'estimation des dossiers tardifs :
- l'évaluation de chaque dossier dépend de la connaissance du sinistre par les gestionnaires. Celle-ci peut s'avérer prudente ou insuffisante;

4 RAPPORT FINANCIER MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE | RAPPORT ANNUEL 2016



- l'estimation par dossier n'intègre pas obligatoirement le surcoût lié à l'évolution de la jurisprudence ou de l'environnement technologique.

Pour disposer d'une image réaliste du niveau de provisionnement nécessaire, les estimations dossier par dossier sont donc ajustées grâce à l'utilisation de méthodes statistiques de type Chain Ladder et bootstrap.

# D) PROVISION POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES

Les provisions pour frais de gestion des sinistres (PFGS) visent à couvrir les frais de gestion futurs exposés par la société pour régler les sinistres en suspens.

Elles sont évaluées par branche économique selon une maille d'analyse identique ou plus fine que la catégorie ministérielle.

Pour une branche donnée, la PFGS est généralement calculée selon la formule suivante :

PFGS = Nombre de dossiers à gérer x Coût unitaire annuel où :

• le nombre de dossiers à gérer est égal à la somme du nombre de dossiers en suspens à la fin de l'exercice et du nombre estimé de tardifs, • le coût unitaire annuel de gestion d'un sinistre est égal aux frais de gestion de sinistres de l'année rapportés au nombre de sinistres gérés dans l'année.

A ces calculs, des compléments justifiés sont ajoutés et/ ou retranchés. Ils correspondent à la prise en compte d'événements avérés mais non encore caractérisés par des dossiers déclarés à l'inventaire.

# E) PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES RENTES

Les provisions techniques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Pour les rentes d'incapacité et d'invalidité couvrant des risques corporels, conformément à l'article 143-2 du règlement 2015-11 de l'autorité des normes comptables, elles sont calculées par l'utilisation de la table de décès 88-90 et un taux d'actualisation qui est plafonné à 60 % du TME sur les 24 derniers mois sans pouvoir dépasser 3,5 %. Le taux ainsi retenu à la clôture est de 0.41 %.

Par ailleurs, la charge de revalorisation des rentes d'accidents corporels automobile survenus à partir du 1er janvier 2013 a été transférée aux assureurs suite à la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 (article 78). Cette provision est estimée en tenant compte d'un taux d'inflation de 2,25 % conformément à l'article 143-2 sus-mentionné.

D'autre part, un complément de provision est également comptabilisé au titre de la charge de revalorisation des rentes RC générale, ces revalorisations restant à la charge de l'assureur.

### F) PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

Selon l'article R 343-5 du code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R 343-10 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité.

La moins-value latente nette globale de ces placements est égale à la valeur nette comptable de ces placements moins la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

• pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés de toute nature, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;

- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date :
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R 332-20-1 du code des assurances (valeur vénale pour les titres non cotés, valeur de réalisation pour les immeubles et parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées chez un état de l'OCDE, valeur comptable pour les autres placements).

La dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan au titre de l'exercice excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements. Ces calculs prennent en compte les plus et moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacent les actifs indiqués.

Il n'a pas été nécessaire de doter cette provision au 31 décembre 2016.

### **G) PROVISION POUR ÉGALISATION**

La société a la possibilité de procéder aux provisionnements nécessaires pour faire face aux fluctuations de la sinistralité dans le respect des textes régissant ce type de provisions (article R 343-7 du code des assurances pour l'assurance non-vie)

Ces provisions sont appliquées aux risques cycliques ayant des incidences différentes sur les exercices annuels successifs, tels que les éléments naturels, le crédit et le risque atomique.

La dotation annuelle à ces provisions n'excède pas 75 % du bénéfice technique de la catégorie concernée. De même, la provision globale ne dépasse pas 200 % des primes émises au cours de l'exercice, nettes d'annulation et de réassurance, pour l'assurance grêle et 300 % pour les tempêtes et les catastrophes naturelles.

# **2.2 AUTRES PROVISIONS**

### PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour leur fraction excédant 10 % de la plus grande valeur entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur de marché des actifs de couverture. Ce traitement est conforme à la méthode 1 de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Un accord relatif à la Transition entre Activité et Retraite (TAR) a été signé le 20 février 2014, il prend effet le 01/05/2014 et cesse de produire tout effet le 30/04/2017. Il donne la possibilité aux salariés qui sont à 30 mois au plus du départ à la retraite, d'aménager leur fin de carrière : il leur est proposé une phase de temps partiel abondé (2/3 du temps restant) suivie d'une phase de congé transition retraite (1/3 du temps jusqu'au départ) ainsi qu'un complément de leur Indemnité de Fin de Carrière (IFC).

# 2.3 AUTRES DETTES

Les autres dettes comprennent pour l'essentiel :

- les comptes-courants des coassureurs, courtiers, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- les comptes-courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires ;
- les dettes sociales et fiscales :
- les comptes-courants des entreprises liées ;
- les dettes fournisseurs

# 2.4 ECART DE CONVERSION (actif ou passif)

Les actifs, passifs et engagements hors bilan en devises sont valorisés conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC. Conformément à cet avis, le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle », i.e. concernant principalement, en assurance et réassurance, les titres de participation stratégiques négociés en devises, des dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments structurels ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne devrait pas être affectée par la volatilité des cours de change;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernant les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan.

Les différences de change sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Au 31 décembre 2016, aucune position de change structurelle n'a été enregistrée. Par conséquent, aucun écart de conversion n'est à constater au bilan.

# 3. COMPTE DE RÉSULTAT 3.1 PRIMES

Les primes acquises correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations, et corrigées de la variation des primes à émettre, nettes d'annulations.

Les primes à émettre et les primes à annuler sont destinées à faire face aux émissions et annulations de primes intervenues après la clôture de l'exercice, et concernant les exercices N et antérieurs. Elles sont évaluées statistiquement sur la base de l'historique des émissions et des annulations, à partir de méthodologies déterministes.

# 3.2 SINISTRES

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance.

Les prestations et frais payés, nets de recours encaissés, comprennent les règlements effectués au cours de l'exercice et les frais généraux nécessaires à la gestion des sinistres.

# 3.3 FRAIS DE GESTION (frais généraux et commissions)

Compte tenu de l'organisation de la société, une partie importante de ses frais généraux est gérée dans des sections directement dédiées à des fonctions (destinations), voire directement à des produits (catégories de contrats).

Les ressources informatiques (machines et études) sont affectées en fonction du coût déclaré pour chacune des grandes fonctions (production, sinistres, comptabilité).

Les frais relatifs aux services généraux, aux ressources humaines et à l'organisation sont déversés dans les autres secteurs au prorata des effectifs. Les charges d'activité du service comptabilité sont éclatées en fonction du temps passé. Les frais par destination sont ventilés par catégories de contrats à l'aide de clés qui sont le chiffre d'affaires, les effectifs ou la charge des sinistres.

Les commissions, quant à elles, sont affectées par produit et leur ventilation par destination découle d'études analytiques réalisées par l'entreprise.

# 3.4 PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

Les produits et charges de placements sont enregistrés, en détail, dans le compte de résultat non technique. La quote-part de ces produits nets relative aux provisions techniques fait l'objet d'un transfert du compte non technique vers le compte technique non vie.

Cette quote-part est déterminée selon une formule imposée (globalement, en proportion des provisions techniques et des fonds propres).

Pour déterminer les intérêts courus des obligations, il est procédé à un calcul prorata temporis du coupon couru du titre de créance lors de chaque arrêté de compte.

# 3.5 IMPÔTS

# IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Mutuelle Saint-Christophe assurances ne constate aucun impôt différé.

### **IMPÔTS**

Suite au changement de régime fiscal opéré en 1994, les opérations se rapportant aux exercices antérieurs ne sont pas incluses dans la base de calcul du résultat fiscal.

# 3.6 PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les produits et charges exceptionnels sont ceux qui ont un caractère non récurrent, étranger à l'exploitation ou exceptionnel quant à leur montant ou leur incidence.

Au titre de l'exercice 2016, l'essentiel du résultat exceptionnel provient d'écritures relatives à la provision portant sur le litige fiscal de la taxe sur les conventions d'assurance.

# 3.7 AUTRES ENGAGEMENTS

Les autres engagements hors bilan correspondent aux cautions données aux sociétaires de la Mutuelle ayant souscrit un prêt immobilier dans le cadre du partenariat avec le LCL.

# 4. CHANGEMENTS DE METHODE

léant.



# POSTES DU BILAN



1.1 - MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ACTIFS
INCORPORELS, LES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS,
LES TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES
ET SUR CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN
DE PARTICIPATION, BONS, OBLIGATIONS,
ET CRÉANCES AVEC CES ENTREPRISES

### En milliers d'euros

and the second	Montant brut	Transf	erts et mouve de l'exercice	ments	Montant brut
Nature de l'actif	en début d'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	en fin d'exercice
Actifs incorporels	10 709	4 373			15 082
Terrains et constructions (y compris "en cours")	11 684	1 176	1 723		11 137
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	15 025				15 025
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)	261				261
Bons, obligations et créances de toute nature sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260)	248				248
Autres dépôts et cautionnements (compte 51)	29	2			31
Autres immobilisations corporelles (compte 51)	2 637	148			2 785
Total	40 593	5 699	1 723		44 569

# En milliers d'euros

	Amortisse-	Dotations aux		Mouvements	de l'exercice
Nature de l'actif	ments et dépréciations en début d'exercice	amortissements et dépréciations de l'exercice	Reprise de dépréciations de l'exercice	Sorties	Transferts
Actifs incorporels	6 726	511			
Terrains et constructions (y compris "en cours") (1)	2 519	305		6	
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250) (3)					
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)					
Bons, obligations et créances de toute nature sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260) <sup>(2)</sup>					
Autres dépôts et cautionnements (compte 51)					
Autres immobilisations corporelles (compte 51)	1 757	151			
Total	11 002	967		6	

(1) note : ce poste comprend le cas échéant des amortissements et des provisions qui sont détaillés ci-dessous

dont amortissements	2 246	305		
dont provisions	273			
dont amortissements par capitaux				
propres				

(2) Pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des décotes et surcotes.

(3) La provision pour dépréciation concerne les titres de SCP.

# En milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant cumulé des amortissements et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan
Actifs incorporels	7 237	7 845
Terrains et constructions (y compris "en cours") (1)	2 818	8 319
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)		15 025
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)		261
Bons, obligations et créances de toute nature sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260) (2)		248
Autres dépôts et cautionnements (compte 51)		31
Autres immobilisations corporelles (compte 51)	1 908	877
Total	11 963	32 606

(1) note : ce poste comprend le cas échéant des amortissements et des provisions qui sont détaillés ci-dessous.

dont amortissements	2 545
dont provisions	273
dont amortissements par capitaux propres	

(2) Pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des décotes et surcotes.



# 1.2 - AUTRES PLACEMENTS

# En milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant dotation amortissement dépréciation de l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice	Montant cumulé des amortissements et dépréciations à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
Placements immobiliers (21)				
• Parts sci				
Total				
Placements financiers (compte 23)				
• Actions		34 519	167	34 352
• Obligations		115 395		115 395
• Prêts		199		199
• Dépôts		5		Ę
Total		150 118	167	149 951
Placements représentant des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (compte 24)				
Titres à revenus variables autres que les opcvm				
<ul> <li>Obligations</li> </ul>				
<ul> <li>Part d'opcvm détenant exclusivement des titres à revenu fixe</li> </ul>				
Parts d'autres ocpvm				
Sous total				
<ul> <li>Parts et actions de sociétés immobilières non cotées</li> </ul>				
Total				



# 1.3 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Néant



# 1.4 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

# I - PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

# En milliers d'euros

		2016		2015	
Nature des placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette	
1/ Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	11 137	8 320	34 021	9 165	
2/ Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	23 910	23 843	36 689	24 630	
3/ Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	13 325	13 225	20 386	14 042	
4/ Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	12 570	12 570	12 302	10 105	
5/ Obligations et autres titres à revenu fixe		114 713	133 358	111 947	
6/ Prêts hypothécaires					
7/ Autres prêts et assimilés	203	203	203	298	
8/ Dépôts auprès des entreprises cédantes					
9/ Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements					
10/ Actifs représentatifs de contrats en unités de compte					
Placements immobiliers					
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM					
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe					
Autres OPCM					
Obligations et autres titres à revenus fixes					
11/ Autres instruments financiers à terme					
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement			_		
Stratégies de rendement					
Autres opérations					
Total (lignes 1 à 11)	176 788	172 874	236 959	170 187	

# En milliers d'euros

		2016		2015
Nature des placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette
Dont				
Valeurs estimées selon l'article R343-9 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	115 641	114 711	133 357	111 945
Valeurs estimées selon l'article R343-10 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	61 147	58 163	103 602	58 242
Valeurs estimées selon l'article R343-13 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés				
Valeurs estimées selon l'article R343-11 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés				
Autres instruments financiers à terme				
Dont				
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	176 585	172 671	236 756	169 889
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)				
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en france				
Autres affectations ou sans affectation	203	203	203	298
Dont				
Placements et instruments financiers à terme dans l'O.C.D.E.				
Placements et instruments financiers à terme hors O.C.D.E.				

# II - ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

### En milliers d'euros

	20	2016		
Nature des placements	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	
Primes échues non recouvrées (1)				
Intérêts courus non échus (2)	2 259	2 259	2 291	
Frais d'acquisition reportés	3 223	3 223	3 297	
Banques et chèques postaux (coefficient de pondération gat 99,64 %)	2 141	2 141	-1 008	
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques (3)				
A déduire				
Écarts de réévaluation (arrêté du 25 mai 1979 article 1) (4)				
Total	7 623	7 623	4 580	

<sup>(1)</sup> Primes d'assurance vie et de capitalisation correspondant aux contrats pris en compte pour le calcul de la participation minimale réglementaire dans les conditions mentionnées à l'article R 332-4 du Code des Assurances ; primes d'assurance de dommages dans les conditions mentionnées à l'article R 332-6 du Code des Assurances.

# **III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**A.** Les acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions (en cours)» sont d'un montant de : 1 020 Keuros.

**B.** Analyse des droits immobiliers

### En milliers d'euros

	Droits réels	Actions et parts de sociétés foncières et immobilières non cotées
Terrains et constructions d'exploitation	9 784	
Autres immobilisations	1 354	

**C.** Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur le prix de remboursement 2016 des titres évalués conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances est d'un montant de 1 635 Keuros.



# 1.5 - VENTILATION DES DETTES ET CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

### En milliers d'euros

			2016	
		Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créar	nces			
6 aa	Primes à émettre	164		
6 ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	9 370		
6 b	Créances nées d'opérations de réassurance			
6 c	Autres créances	4 062		
Total	2016	13 596		
Total 2015		16 232		
Dette	es			
6	Dettes pour dépôts en espèces recus des cessionnaires	22 060		
7 a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	376		
7 b	Dettes nées d'opérations de réassurance	9 917		
7 c	Emprunts obligataires (dont obligations converTIBLES)			
7 d	Dettes envers les établissements de crédit			
7 e	Autres dettes	17 001		
Total	2016	49 354		
Total	2015	45 517		

<sup>(2)</sup> Pour les valeurs qui figurent dans le tableau, nettes des intêrets courus.

<sup>(3)</sup> A l'exclusion des créances sur les réassureurs.

<sup>(4)</sup> Plus-values provenant des réévaluations régies par la loi de finances pour 1977 et 1978 figurant encoreau bilan, y compris la fraction incorporée au capital social ou au fond d'établissement.



# 1.6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

**A**. Le montant des parts et participations dans des entreprises liées détenues dans des sociétés d'assurance s'élève à 14 688 Keuros.

**B** . Tableau des filiales et participations

### En milliers d'euros

Sociétés ou groupe de sociétés	Adresse	Forme juridique	Capital social au 31/12/2015	Capitaux propres après affectation des résultats en 2015	%
1. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
A - Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)					
Saint-Christophe Prévoyance	277, rue Saint- Jacques 75005 Paris	SA	14 323	16 533	99,99
Société Auxiliaire Saint-Christophe	277, rue Saint- Jacques 75005 Paris	SASU	160	246	100,00
B - Participations (10 à 50 % au moins du capital est détenu par la société)					
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					
Filiales non comprises au paragraphe A					
Sociétés commerciales					
Sociétés civiles immobilières					_
Participations non comprises au paragraphe B					
Sociétés commerciales					
Sociétés civiles immobilières					

C. Entreprises dont la société d'assurance est associée indéfiniment responsable

Néant

Valeur nette comptable des titres au 31/12/2016	Prêts/avances consentis par la société et non remboursés au 31/12/2015	Montants des cautions/ avals fournis par la société	Chiffre d'affaires (H.T.) 2015	Résultats bénéfice net 2015	Dividende net encaissé par la société	Observations
14 323			24 210	782		
260			255	3		



# 1.7 - OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ À UN LIEN DE PARTICIPATION

### En milliers d'euros

Nature des opérations	Er	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
Nature des operations	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	
Placements							
Parts, actions	15 025		15 025	261		261	
Bons, obligations	248		248				
Prêts et dépôts							
Autres titres ou dépôts							
Créances							
Créances nées d'opérations sur assurance directe							
Primes à émettre							
• sur preneurs d'assurance							
• sur intermédiaires et coassureurs							
Autres créances							
• sur preneurs d'assurance							
• sur intermédiaires et coassureurs							
Créances nées d'opérations de réassurance							
Autres créances	11		11	210			
Dettes							
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	22 060		22 060				
Dettes nées d'opérations sur assurance directe :							
• sur preneurs d'assurance							
• sur intermédiaires et coassureurs							
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 917		9 917				
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)							
Autres dettes	1 171		1 171	875		875	



# 1.8 - PASSIFS SUBORDONNÉS

Néant



# 1.9 - COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Néant



# 1.10 - RÉSERVES, ÉCARTS DE RÉÉVALUATION ET FONDS PROPRES

### En milliers d'euros

	2016	2015
Fonds propres au 01/01 (hors résultat)	64 124	60 616
Variation des fonds propres		
Diminution de capital		
Augmentation de capital		
Affectation du résultat de l'exercice précédent	1 611	2 681
Prélévement des cotisations de l'ASC	438	411
Mouvement sur réserve de capitalisation	-	416
Prélévement Exit Tax sur réserve de capitalisation		
Ajustement des réserves réglementaires au cours de l'exercice	-	-
Dotations ou reprise du compte «Ecart résultant du changement de réglementation» ( Avis du CNC 12.09.95 )		
Fonds propres au 31/12 (hors résultat)	66 173	64 124

Les fonds propres sont ventilés de la façon suivante :

# En milliers d'euros

	2016	2015
Fonds propres au 31/12	66 173	64 124
Capital social		
Capital appelé	11 000	11 000
Capital non appelé		
Réserves		
Prime d'émission et de fusion		
Réserve pour éventualités diverses	3 246	3 246
• Réserve sur les plus-values réinvesties, à réinvestir et divers		
Primes d'apport		
Réserves statutaires	10 147	9 731
Réserve de capitalisation	-	416
Ecart résultant du changement de réglementation au 1.1.95 (Avis du CNC 12.09.95)		
Report à nouveau	40 122	38 512
Total	64 515	62 905

63



# 1.11 - FRAIS D'ÉTABLISSEMENTS

### En milliers d'euros

Nature	Montant brut	Amortissement ou provision pour dépréciation	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Frais de Recherche & développement				
Valeur de l'achat des fonds commerciaux				
Autres actifs incorporels	15 083	7 237	7 846	3 983



# 1.12 - PROVISION POUR RISQUES EN COURS (NON VIE ET UNIQUEMENT SI SIGNIFICATIF)

Le montant de la provision pour risques en cours a été constaté dans les catégories suivantes (en milliers d'euros) :

# En milliers d'euros

	2016	2015
22 - Responsabilité civile automobile	426	444
23 - Dommages automobile		
24 - Dommages aux biens des particuliers	145	149
28 - Responsabilité civile générale		11
30 - Assistance	465	456
31 - Pertes Pécuniaires	181	173
Total	1 217	1 233



# 1.13 - SINISTRES NON VIE

A. Recours a recevoir (non vie et uniquement si significatif)

### En milliers d'euros

	2016	2015
Le montant des recours à recevoir déduit des provisions pour sinistres s'élève à :	8 868	5 904

**B.** Boni et mali sur les deroulements des provisions de sinistres net de recours (non vie hors acceptations et uniquement si le montant, apprécié globalement est significatif)

# En milliers d'euros

		2016			
Nature Nature	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net	
Provision pour sinistres à payer au 01.01	85 417	25 077	60 340	54 946	
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	19 014	6 487	12 527	9 300	
Provision pour sinistres à payer au 31.12	58 899	16 062	42 837	46 093	
	7 504	2 528	4 976	-447	

**C.** État des réglements et provisions pour sinistre à payer (toutes catégories, montants nets de recours)

# En milliers d'euros

	Exercice de survenance						
Année d'inventaire	2012 n-4	2013 n-3	2014 n-2	2015 n-1	2016 n		
Inventaire de n - 2							
Règlements cumulés	37 237	40 666	24 737				
Provisions à la clôture de n - 2	6 719	11 512	25 898				
Total charges de sinistres	43 956	52 178	50 635				
Cotisations acquises	72 553	78 983	81 307				
Pourcentage sinistres / primes	60,78 %	55,65 %	64,17 %				
Inventaire de n - 1							
Règlements cumulés	37 720	41 069	36 270	23 390			
Provisions à la clôture de n - 1	5 670	8 289	13 012	28 897			
Total charges de sinistres	43 390	49 358	49 282	52 287			
Cotisations acquises	72 553	78 983	81 307	83 531			
Pourcentage sinistres / primes	59,80 %	62,49 %	60,61%	62,60 %			
Inventaire de n							
Règlements cumulés	39 074	41 963	38 883	36 013	25 019		
Provisions à la clôture de n - 1	4 207	7 212	10 198	12 239	27 198		
Total charges de sinistres	43 281	49 175	49 081	48 252	52 217		
Cotisations acquises	72 553	78 983	81 307	83 531	83 711		
Pourcentage sinistres / primes	59,65 %	62,26 %	60,37 %	57,77 %	62,38 %		

Remarque : Ce tableau correspond au cumul arithmétique

du tableau C de l'état ministériel C 10 (survenance) et du tableau B de l'état ministériel C 12 (souscription)



# 1.14 - DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES POUR LES ENTREPRISES VISÉES A L'ARTICLE L 310-1 DU CODE DES ASSURANCES

Ne concerne pas la Mutuelle.



# 1.15 - AUTRES INFORMATIONS

A. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété : NÉANT (on entend ici garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur).

B. Informations prévues par l'article 831-2 du règlement ANC 2014-03

### En milliers d'euros

Comptes de régularisation	2016	2015
Charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur :		
8b - Frais d'acquisition reportés		
• Vie		
• Non Vie	3 223	3 297
8c - Autres comptes de régularisation (actif)		
• Frais d'acquisition des immeubles à répartir		
Charges constatées d'avances		
Autres charges à répartir		
Différence sur les prix de remboursement à reçevoir	707	654
• Instruments financier à terme : stratégie rendement		
Produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur :		
8 - Comptes de régularisation (passif)		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
<ul> <li>Amortissement des différences sur les prix de remboursement</li> </ul>	1 636	1 410
Evaluations techniques de réassurance (créditeur)		
Charges à payer :		
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	2 072	2 018
• Dettes provisionnées pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	1 064	962
Autres charges à payer		2 135
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés		
Autres charges à payer	686	862
Etat		
Charges sociales sur congés payés		
Autres charges à payer		954
Actionnaires, dividendes à répartir		
Divers - Charges à payer	6 987	6 041
Autres comptes de régularisation - Passif		
Produits à recevoir		
Personnel	439	30
Organismes sociaux		4
Etat (dont majoration légale des rentes)	1 818	1 589
Divers - Produits à recevoir	790	3 859
Autres comptes de régularisation - Actif		

# **C.** Provisions pour risques et charges

# En milliers d'euros

	2016	2015
Provisions réglementées		
Provisions pour engagements sociaux	2 298	2 415
Provisions pour impôts		
Autres provisions	2 000	1 500
Total provisions pour risques et charges	4 298	3 915



# 1.16 - MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS

# En milliers d'euros

Postes du hors bilan	Commentaires	2016	2015
1	Engagements reçus		
	Engagements donnés Toutes les opérations non inscrites au passif du bilan par lesquelles l'entre- prise s'est engagée, de quelque manière que ce soit et quelle que soit la forme juridique de manière ferme à se substituer au débiteur.	8 792	10 063
2b	Toutes les opérations non inscrites au passif du bilan par lesquelles l'entre- prise s'est engagée à revendre, à des conditions fixées par avance, un actif inscrit au bilan.		
2c	Toutes opérations autres que celles visées au 2b par lesquelles l'entreprise a pris un engagement d'acheter ou de vendre un actif, ou de verser un revenu et notamment :  • les garanties d'acquisition d'immeuble ;  • les garanties de rachat ou d'achat de titres (garanties de liquidité ) ;  • les opérations sur le MATIF et marchés assimilés autres que les achats d'options pour la valeur du sous-jacent ;  • les échanges de taux d'intérêt, de devises ou d'actifs (swap) pour le montant notionnel de l'échange.		
2d	Tous autres engagements donnés et notamment les engagements de financement fermes non exercés susceptibles de créer un risque de crédit.		
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Y compris notamment la valeur des OPCVM dont l'entreprise est dépositaire.		

# POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT



# 2.1 PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS. (ANALYSE DES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS)

# En milliers d'euros

Nature	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entre- prises liées	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres placements	Total
Revenus des participations (1)	58		58
	30		30
Revenus des placements immobiliers			
Revenus des autres placements		5 116	5 116
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	181	175	356
Total (poste III 3-A du compte de résultat "non vie")	238	5 291	5 530
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios) (poste III-5A "non vie")	42	441	483
Total des autres produits des placements		2 417	2 417
Total des autres charges de placements		686	686

(1) au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983



# 2.2 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS. (ANALYSE DES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS)

# En milliers d'euros

	Rubrique	Dommages corporels individuels (20)	Dommages corporels collectifs (21)	Automobile responsa- bilité (22)	Automobile dommages (23)	Dommages aux biens des particuliers (24)	Dommages aux biens des profession- nels (25)	Dommages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)
1	Primes acquises	10 647	9 128	5 880	11 852	3 434	29 149	13	3 711
	1 a. Primes	10 739	9 305	5 834	11 764	3 426	28 997	13	3 699
	1 b. Variation des primes non acquises	-92	-177	46	88	8	152		12
2	Charges des prestations	7 628	2 209	7 123	7 199	3 144	14 536	281	1 750
	2 a. Prestations et frais payés	7 786	2 356	5 788	7 024	2 068	14 448	160	1 677
	2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	-158	-147	1 335	175	1 076	88	121	73
	A - Solde de souscription	3 019	6 919	-1 243	4 653	290	14 613	-268	1 961
5	Frais d'acquisition	534	1 595	902	1 774	487	4 147	2	394
6	Autres charges de gestion nettes	1 319	2 111	920	1 860	838	3 585	2	523
	B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 853	3 706	1 822	3 634	1 325	7 732	4	917
7	Produits nets des placements	82	725	681	309	169	1 099	16	194
8	Participation aux résultats (et intérêts techniques)	224			221		1 345		
	C - Solde financier	-142	725	681	88	169	-246	16	194
9	Part des réassureurs dans les primes acquises			2 454	4 791	1 393	12 096	5	1 914
10	Part des réassureurs dans les prestations payées			2 191	2 621	725	5 576	8	788
11	Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations			327	193	448	-34		-16
12	Part des réassureurs dans la participation aux résultats								
13	Commissions reçues des réassureurs			571	1 177	341	2 816	1	127
	D - Solde de réassurance			635	-800	121	-3 738	4	-1 015
	Résultat technique (A-B+C+D)	1 024	3 938	-1 749	307	-745	2 897	-252	223
	Hors compte								
14	Provision pour primes non acquises à la clôture	175	4 703	851	1 719	830	7 767	6	991
15	Provision pour primes non acquises à l'ouverture	82	4 691	897	1 807	838	7 919	6	1 003
16	Provision pour sinistres à payer à la clôture	1 703	11 902	14 661	8 589	4 397	22 077	368	6 259
17	Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	1 861	12 049	13 979	8 414	3 318	21 989	247	6 290
18	Autres provisions techniques à la clôture			4 199	140	145	1 165		723
19	Autres provisions techniques à l'ouverture			3 545	140	149	1 165		619

Totaux	Accepta- tions en réassu- rance (39)	Caution (38)	Crédit (37)	Construction responsa- bilité civile (36)	Construction dommages (35)	Transports (34)	Pertes pécuniaires diverses (31)	Assistance (30)	Protection juridique (29)	Responsa- bilité civile générale (28)
83 711	146						525	3 041	1 161	5 024
83 611	146						462	3 051	1 153	5 022
100							63	-10	8	2
50 429	240						747	4 145	234	1 193
48 988	399						576	3 838	234	2 634
1 441	-159						171	307		-1 441
33 282	-94						-222	-1 104	927	3 831
12 080							237	483	266	1 259
13 701	19						206	623	232	1 463
25 781	19						443	1 106	498	2 722
3 957	37						65	132	4	444
1 790										
2 167	37						65	132	4	444
25 596									889	2 054
12 861									144	808
600									1	-319
268									268	
5 847									319	495
-6 020									-157	-1 070
3 648	-76						-600	-2 078	276	483
20 012							289	847	385	1 449
20 274							351	837	393	1 450
86 099	854						1 030	1 725		12 534
85 418	1 013						867	1 427		13 964
7 563							181	465		545
6 803							173	456		556



# 2.3 - VENTILATION DE DIVERSES CHARGES

# A. Charges de personnel

### En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2016	2015
Salaires	7 160	7 954
Pensions et retraites	1 173	1 174
Charges sociales	4 287	4 236
Autres	234	100
Total	13 304	13 464

# B. Montant des commissions afférent à l'assurance directe

### En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2016	2015
Assurance Vie		
Assurance Non Vie	4 691	4 000
Total	4 691	4 000

# C. Ventilation des primes brutes

### En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2016	2015
Primes d'assurance en France	80 931	80 061
Primes d'assurance directe en CEE (hors France)	2 680	3 021
Primes d'assurance directe hors CEE		
Total	83 611	83 082

# **D.** Mouvements de portefeuille (en cas de transfert vers une autre compagnie)

### En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2016	2015
Entrées de portefeuille		
Sorties de portefeuille		



# 2.4 - ECART DE RÉSULTAT LIÉ À LA RÉGLEMENTATION FISCALE (LE CAS ÉCHÉANT)

# Non significatif



# 2.5 ET 2.6 - CHARGE FISCALE - ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

### En milliers d'euros

Exercices	2016		2015			
Impôts	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Afférent aux opérations ordinaires	2 500		2 500	3 673		3 673
Afférent aux produits et charges exceptionnels						
Totaux	2 500		2 500	3 673		3 673



# 2.7 A - ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

### En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2016	2015	
Produits exceptionnels (total)		500	
Reprise de la provision pour investissement		500	
Produits exceptionnels divers			
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles (total)	500	500	
Pertes exceptionnelles diverses			
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	500	500	



# 2.7 B - ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

### En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2016	2015
Charges non techniques		158
Dotation aux provisions		
Dotation aux amortissements		
Autres frais de gestion non techniques		158
Produits non techniques		244
Utilisation ou reprise de provisions		
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles		
Autres produits non techniques		244

# **AUTRES INFORMATIONS**



# 3.1 - COMPTES COMBINÉS

La Mutuelle Saint-Christophe assurances bénéficie d'une convention de réassurance auprès du groupe AXA dont la société tête de groupe (AXA France IARD - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex) établit les comptes combinés dans lesquels les comptes de la mutuelle sont inclus.



# 3.2 - EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATION

Au total, l'effectif moyen est de : 179,05 à la clôture de l'exercice. Il s'agit des personnes en CDI et CDD en effectif présent en équivalent temps plein. La masse salariale déclarée dans la déclaration annuelle des données sociales de l'année 2016 s'élève à : 9 237 Keuros



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



# LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La progression des cotisations émises au 31 décembre 2016 est de 0,6 %. Les émissions s'établissent à 83 611 K€ contre 83 082 K€ à la fin de l'exercice 2015.

Les cotisations acquises s'élèvent à 83 711 K€, leur progression est inférieure à celle des primes émises. Le tableau suivant détaille les évolutions selon les produits :

# **AUTOMOBILE**

Les cotisations émises de 19 673 K $\in$  à fin 2016 sont en augmentation de 7,4 % du fait :

- d'un développement du réseau courtage sur les flottes avec l'apport d'affaires nouvelles,
- de la majoration tarifaire de l'ordre de 2 à 3,5 % sur les affaires en portefeuille.

Sur le portefeuille des particuliers, l'apport net en nombre de contrats reste négatif cette année en passant de -706 à -765, l'augmentation des émissions étant portée par des primes moyennes des affaires nouvelles supérieures à celle des résiliations.

# **COTISATIONS ÉMISES ET LEUR ÉVOLUTION**

	<u>-                                      </u>		
Produits	2016	2015	Évolution
Automobile	19 673	18 314	7,4 %
Dommages aux biens de particuliers	4 173	4 097	1,9 %
Dommages aux biens des collectivités	32 503	32 015	1,5 %
Responsabilité civile et Individuelle accident	15 471	15 592	-0,8 %
Santé individuelle	10 488	12 482	-16,0 %
Pertes pécuniaires	462	582	-20,6 %
Santé collective	841		
TOTAL	83 611	83 082	0,6 %

Les montants sont en K€. La Santé Collective est un nouveau produit au 1er janvier 2016. Dans les produits automobile et dommages aux biens sont incluses les cotisations relatives aux garanties catastrophes naturelles, protection juridique et assistance.

# **DOMMAGES AUX BIENS**

Les cotisations des contrats dommages aux biens des collectivités sont en hausse de 1,5 %, passant de 32 015 K€ à 32 503 K€.

Cette hausse est liée à plusieurs facteurs :

- les majorations tarifaires de 1 à 2,5 % sur les affaires en portefeuille,
- l'apport de plusieurs affaires nouvelles avec une forte contribution du réseau courtage.

En ce qui concerne les dommages aux biens des particuliers, les primes progressent de près de 1,9 % passant de 4 097 K€ à fin 2015 à 4 173 K€ au 31 décembre 2016.

Cette croissance est liée à la majoration du tarif qui a été au minimum de 3 % et plafonnée à 5 % (y compris l'indice FFB). Les majorations ont été déterminées en fonction de la sinistralité, du type d'habitation, du nombre de pièces et du contenu garanti.

Pour information, l'indice FFB a varié de + 1,34 % au quatrième trimestre 2016 comparé au quatrième trimestre 2015.

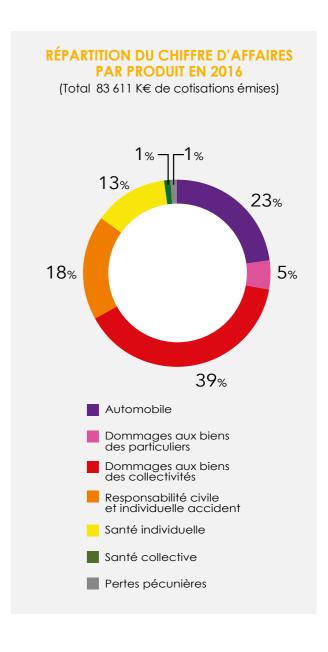
# RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les cotisations émises sont en diminution de 0,8 % à fin 2016. Cette régression est principalement consécutive à la perte d'un contrat important. Les affaires nouvelles n'ont pu compenser cette perte.

# SANTÉ INDIVIDUELLE

Les émissions du produit santé sont en baisse de 16,0 %, passant de 12 482 K€ en 2015 à 10 488 K€ à la fin de cet exercice. Cette régression est consécutive à la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel). Au 1er Janvier 2016, tout employeur a l'obligation légale de proposer à ses salariés une complémentaire santé ou une mutuelle d'entreprise.

Les majorations tarifaires appliquées en 2016 (+2,5 % à +4 % selon les produits), n'ont pu atténuer la baisse du chiffre d'affaires engendrée par la diminution du stock.



# **ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUE**

Les cotisations relatives à ces garanties sont incluses dans les garanties en complément desquelles viennent l'assistance et la protection juridique.

# SANTÉ COLLECTIVE

A ce jour, les émissions atteignent 841 K€. Ce produit étant nouveau, il n'y a pas de comparatif avec l'exercice précédent.

# RÉPARTITION DES COTISATIONS ÉMISES PAR GROUPEMENT EN 2016

Cotisations émises par groupement en K€	2016	Répartition	2015	Répartition	Évolution
Institutions ecclésiales	16 615	19,9 %	16 194	19,5 %	2,6 %
Instituts religieux et Monastères	19 184	22,9 %	16 519	19,9 %	16,1 %
Établissements d'enseignement	24 413	29,2 %	24 978	30,1 %	-2,3 %
Personnels des Institutions chrétiennes	23 398	28,0 %	25 391	30,5 %	-7,9 %
TOTAL	83 611	100 %	83 082	100 %	

La très forte progression du groupement Instituts religieux et Monastères s'explique par les affaires nouvelles rentrées en courtage. La diminution du groupement Personnels des institutions chrétiennes provient de la chute des émissions en santé individuelle, consécutive à la mise en place de l'ANI.



# LA CHARGE DES SINISTRES DE L'EXERCICE COURANT

La charge de sinistres relative à l'exercice courant brute de réassurance s'établit à 52 913 K€ contre 53 518 K€ pour l'année précédente.

On constate une amélioration de notre ratio sinistres sur cotisations (dit ratio S/C). Il s'établit à 63,2 % sur l'exercice 2016 contre 64.1 % en 2015.

On peut noter sur la sinistralité de l'exercice 2016 :

- une légère dégradation de la charge des sinistres hors graves (48 586 K€ contre 47 533 K€ en 2015), soit une hausse de 2,2 %;
- un poids des sinistres graves en baisse puisque la charge est de 4 327 K€ en 2016 contre 5 985 K€ pour l'année 2015.
   Est considéré comme grave un sinistre dont la charge correspondante est supérieure à 100 K€.

Il est nécessaire de préciser que les garanties accessoires assistance et protection juridique ont été rattachées aux garanties principales.

# LES SINISTRES AUTOMOBILES

La charge totale des sinistres est en hausse de 6,7 % par rapport à l'année précédente (17 173 K€ contre 16 095 K€ en 2015).

Grâce à une croissance des primes de 7,4 % le ratio S/C s'améliore en passant à 86,7 % (contre 87,9 % en 2015). La charge de sinistres graves s'élève à 145 K€ en 2016 contre 686 K€ en 2015.

# LES SINISTRES DOMMAGES AUX BIENS Y COMPRIS CATASTROPHES NATURELLES

En collectivités, le poids des sinistres supérieurs à 100 K€ représente une charge totale de 3 621 K€ contre 4 270 K€ l'année précédente. La charge des sinistres hors graves est en hausse (15 092 K€ contre 14 101 K€ en 2015).

Avec une augmentation des cotisations, le ratio S/C est stable pour s'élever à 57,3 % contre 57,4 % en 2015.

Concernant les contrats de dommages aux biens des particuliers, le ratio S/C passe à 84,3 % contre 80,3 % en 2015. Cette dégradation est consécutive à une progression de la charge des sinistres (+ 7,0 %) plus forte que celle des cotisations (+1,9 %).

Sur l'ensemble du périmètre dommages aux biens et catastrophes naturelles, la charge totale de l'exercice est supérieure à l'année précédente, s'élevant à 22 220 K€ (21 649 K€ en 2015).

# LES SINISTRES RESPONSABILITÉ CIVILE, INDIVIDUELLE ACCIDENT ET PERTES PÉCUNIAIRES

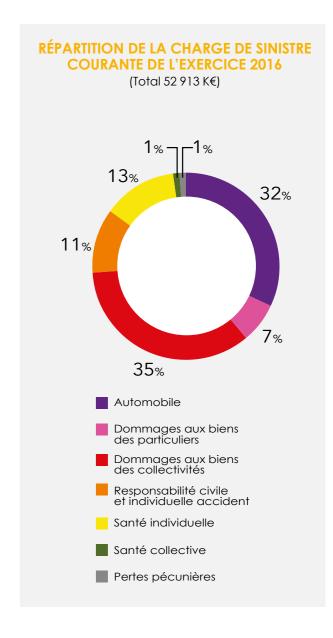
Concernant l'ensemble de ces garanties, la charge des sinistres est en baisse de 18,0 % (6 052 K€ à fin 2016 contre 7 379 K€ à fin 2015). Malgré une évolution à la baisse des primes acquises de 4,8 %, le ratio S/C s'améliore et passe de 44.4 % en 2015 à 38.3 % à fin 2016.

# LES SINISTRES SANTÉ INDIVIDUELLE

Le ratio S/C courant s'améliore par rapport à l'année passée, soit 64,6 % contre 67,2 % en 2015.

Cette amélioration résulte :

- des majorations tarifaires appliquées en 2016 (+2,5 % à +4 % selon les produits);
- d'une baisse de la charge des sinistres de 19,8 % (6 730 K€ à fin 2016 contre 8 396 K€ en 2015);
- d'une diminution des primes acquises de 16,7 % consécutive à la mise en place de l'ANI.



# LES SINISTRES SANTÉ COLLECTIVE

Le ratio S/C courant s'établit à 87,8 %. Ce produit étant nouveau, il n'y a pas de comparatif avec l'exercice précédent.

# L'ÉVOLUTION DES SINISTRES DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Comme chaque année, les opérations de clôture et de révision ont été réalisées sur les sinistres des années antérieures.

La charge technique avant réassurance sur les exercices antérieurs est en baisse de 16,4 %.

Les résultats sont disparates d'une catégorie ministérielle à l'autre. Les branches dommages aux biens des collectivités et des particuliers, la responsabilité civile générale et automobile sont bénéficiaires. La protection juridique, les pertes pécuniaires, la santé individuelle et la santé collective sont déficitaires.

La MSC reste très prudente dans l'évaluation des sinistres antérieurs.



# **RÉPARTITION DES COTISATIONS ACQUISES CÉDÉES NETTES DE COMMISSIONS** 10% 29% 55% Automobile Dommages aux biens des particuliers Dommages aux biens des collectivités Responsabilité civile et individuelle accident

# LA RÉASSURANCE

Les cotisations acquises cédées en 2016 nettes de commissions, s'élèvent à 19 749 K€, tous traités confondus. Le taux de cession global des primes, net de commissions de réassurance, s'élève à 23,6 % des cotisations acquises (contre 23,2 % l'exercice précédent).

Tous exercices confondus, le solde de réassurance s'établit à 6 018 K€ au bénéfice des réassureurs contre 6 049 K€, l'année précédente.

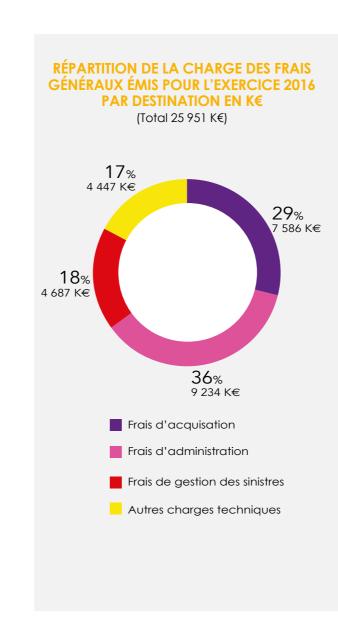
Le solde courant de réassurance est en légère dégradation sur l'exercice courant si on compare 2016 (3 782 K€) et 2015 (3 680 K€).

Comme l'exercice précédent, le solde de réassurance sur les exercices antérieurs est en faveur des réassureurs, pour s'établir à 2 235 K€ en 2016 (contre 2 369 K€ en 2015).

Pour information, le traité principal de réassurance en quotepart avait été renégocié à effet du 1er janvier 2014. Celui-ci est en tacite reconduction pour les exercices 2015 et 2016.

# LES FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux émis, hors commissions, comptabilisés durant l'exercice 2016, ont atteint 25 951 K€, contre 25 549 K€ en 2015, soit une hausse de 1,6 %. Cette hausse est principalement due à des dépenses exceptionnelles suite aux investissements dans des projets stratégiques. Les commissions émises quant à elles s'élèvent à 4 710 K€ en 2016 contre 4 042 K€ en 2015 ; elles sont en hausse de 16,5 %, en conséquence directe du développement du portefeuille sur le périmètre courtage.



# LES PRODUITS FINANCIERS

Sur 2016, voici quelques informations sur les principaux indicateurs financiers pour la période du 1er janvier au 31 décembre :

- Le CAC 40 progresse de 4,9 %.
- L'Eurostoxx évolue à la hausse de 0,7 %.
- L'évolution du rendement de l'Emprunt d'Etat à 10 ans est inférieure à 1 %.

Malgré ce contexte de taux bas, le résultat financier est en nette progression, en raison notamment de la réalisation de plus-values suite à la vente d'actions.

Le résultat financier avant impôt s'élève à 6 777 K€ contre 4 819 K€ l'année précédente.

Les éléments de ce résultat se répartissent comme suit :

- + 5 046 K€ pour les revenus des placements nets de frais ;
- + 1 731 K€ d'autres produits et charges financiers essentiellement liés aux plus values réalisées.

# **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Le chiffre d'affaires de la Société Auxiliaire Saint-Christophe s'élève à 198 K€ contre 255 K€ l'année précédente soit une baisse de 22,4 %, notamment due au périmètre Dommage Ouvrage. En ce qui concerne la filiale Saint-Christophe Prévoyance, le chiffre d'affaires augmente de 33,7 % et s'élève à 32 362 K€. Cette variation se décompose comme suit :

- Hausse des acceptations de 7 506 K€ (apport lié à l'ANI et régularisation du chiffre d'affaires Prévoyance sur antérieur).
- Augmentation des affaires directes de 646 K€ en 2016.

# **RISTOURNES**

Sous réserve d'approbation à l'assemblée générale, conformément à l'article 40 des statuts, une somme de 1 790 000 euros est prélevée sur les excédents de recettes et attribuée en ristournes à l'ensemble des groupements mutualistes selon la répartition suivante :

- Établissements de l'Enseignement catholique : 1 090 000 euros :
- Diocèses : 200 000 euros ;
- Instituts religieux et monastères : 150 000 euros ;
- Et 350 000 euros pour le groupement des personnels des institutions

# **FONDS DE SOLIDARITÉ**

Sous réserve d'approbation à l'assemblée générale, conformément à l'article 40 bis des statuts, une somme de 100 000 euros est prélevée sur les excédents de recette au bénéfice des Fonds de Solidarité gérés par l'Association Saint-Christophe.

En 2016, les interventions des Fonds de Solidarité MSC et SCP, se sont élevées à 74 810 euros pour 45 dossiers contre 77 284 euros en 2015 pour 43 interventions.

# IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Après déduction des crédits d'impôts mécénats, la Mutuelle est redevable de l'impôt sur les sociétés cette année. La charge d'impôt de l'année 2016 sera de 2 500 K€ contre 3 673 K€ en 2015.

# RÉSULTAT NET ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Après les prélèvements sur les excédents de recettes, le résultat net est bénéficiaire de 2 315 865,93 euros. L'affectation de ce résultat, sous réserve d'approbation à l'assemblée générale, s'effectuera comme suit :

- 558 445 euros, correspondant au paiement des cotisations des sociétaires à l'Association Saint-Christophe, dont 120 000 euros dévolus au fonds de prévention ;
- 400 000 euros affectés à la création du fonds de dotation
- 1 357 420,93 euros, soit le solde, au titre du report à nouveau.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31/12/2016



Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mutuelle Saint-Christophe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

# I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

# II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif
et au passif des comptes sociaux de votre société, sont
estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant
des données statistiques et des techniques actuarielles,
notamment les comptes non reçus des cédantes, les

comptes de régularisation actif et passif, et les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces estimations sont relatées dans la note sur les « provisions techniques » de l'annexe (paragraphe 2.1).

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre mutuelle ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

• Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note « Placements » de l'annexe (paragraphe 1.2).

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre mutuelle à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

# III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 06 juin 2017 Le commissaire aux comptes ANTOINE ESQUIEU



# **RÉSOLUTIONS** ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2017

STATUANT SUR LES COMPTES 2016



# PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après audition du rapport du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes de l'exercice 2016, tels qu'ils lui sont présentés.

# **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

Après avoir pris connaissance des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes concernant les conventions visées aux articles R 322-57 et R-322-57-IV-2 du Code des assurances, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie les opérations qui en font l'objet.

# TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide, conformément à l'article 40 des statuts, d'affecter une somme de 1 790 000 euros au titre des ristournes par prélèvement sur l'excédent réalisé en 2016.

# QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide, d'affecter une somme de 100 000 euros au titre du fonds de solidarité conformément à l'article 40 bis des statuts, par prélèvement sur l'excédent réalisé en 2016.

# CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide, conformément à l'article 40 des statuts, d'affecter une somme de 558 445 euros au titre des cotisations des sociétaires, à l'Association Saint-Christophe, pour l'année 2017, par prélèvement sur l'excédent net réalisé en 2016.

# SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide d'affecter la somme de 400 000,00 € par prélèvement sur l'excédent net réalisé en 2016, au fonds de dotation «FONDS SAINT-CHRISTOPHE » pour sa création et les besoins de son activité.

# SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide d'affecter au compte « Report à nouveau », le solde du résultat disponible, après l'affectation décidée aux cinquième et septième résolutions, d'un montant de 1 357 420,93 euros. Le report à nouveau au 31 décembre 2016 après affectation du résultat de l'exercice se trouve ainsi porté à 41 479 175,95 euros.

# **HUITIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Benoit VANACHTER en remplacement de Fernand GIRARD démissionnaire. Son mandat expirera comme celui de son prédécesseur, à l'issue de cette assemblée. Elle ratifie également le renouvellement de celui-ci pour une durée de 6 ans. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

# **NEUVIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie le renouvellement de mandat en tant qu'administrateur de Père André ANTONI pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

# **DIXIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie le renouvellement de mandat en tant qu'administrateur de Jean LAFONT pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

# **ONZIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie le renouvellement de mandat en tant qu'administrateur de Martin VERDENAL pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

# **DOUZIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie le renouvellement de mandat en tant qu'administrateur de Jean-Louis VICHOT pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

# TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de publicité ou de dépôt requises par la loi.





# www.saint-christophe-assurances.fr f in 6











**Mutuelle Saint-Christophe assurances** 277, rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 Tél: 01 56 24 76 00 - Fax: 01 56 24 76 27

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances  $N^\circ$  Siren : 775 662 497